

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**BURKINA FASO : CADRE STRATÉGIQUE
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
1.1. PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES ET PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ	5
1.2. NÉCESSITÉ D'UNE CROISSANCE PLUS AMBITIEUSE FONDÉE SUR L'ÉQUITÉ	5
1.3. LE CADRE STRATÉGIQUE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ : UNE DÉMARCHE ITÉRATIVE	6
1.4. PROGRAMMES ET AXES STRATÉGIQUES DU CSLP	6
1.4.1. <i>Une large consultation pour la formulation du CSLP</i>	7
1.4.2. <i>Au sein de l'administration</i>	7
1.4.3. <i>Avec les institutions représentatives du peuple</i>	8
1.4.4. <i>Avec les partenaires au développement</i>	8
1.4.5. <i>Avec la société civile et les autres acteurs de terrain</i>	8
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ AU BURKINA FASO : ÉVOLUTION ET DÉTERMINANTS	10
2.1. DÉFINITIONS ET DIFFÉRENTES PERCEPTIONS DE LA PAUVRETÉ	10
2.1.1. <i>Définitions et approche</i>	10
2.1.2. <i>Perceptions de la pauvreté par les pauvres eux-mêmes.</i>	10
2.2. SEUIL ET NIVEAU DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE	10
2.2.1. <i>Consommation des ménages</i>	11
2.3. ANALYSE RÉGIONALE DE LA PAUVRETÉ	11
2.3.1. <i>Analyse par régions agro-climatiques.</i>	11
2.3.2. <i>Analyse par régions de planification.</i>	12
2.3.3. <i>Vulnérabilité des agriculteurs et éleveurs et sécurité alimentaire</i>	14
2.4. SERVICES ESSENTIELS DE BASE ET PAUVRETÉ	17
2.4.1. <i>Education et pauvreté</i>	17
2.4.2. <i>Santé et pauvreté</i>	18
2.4.3. <i>Eau potable</i>	22
2.4.4. <i>Cadre de vie</i>	23
2.4.5. <i>Femmes et pauvreté</i>	23
2.4.6. <i>Autres déterminants</i>	24
2.4.6.1. <i>Accès des pauvres à la terre</i>	24
2.4.6.2. <i>Accès des pauvres au capital productif, à l'emploi et aux services financiers</i>	24
2.4.7. <i>Conclusion</i>	24
3. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET PRIORITÉS NATIONALES	26
3.1. VISION DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO	26
3.2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT A MOYEN ET LONG TERMES	27
3.2.1. <i>Education</i>	27
3.2.1.1. <i>Pour l'éducation de base,</i>	27
3.2.1.2. <i>Pour les autres ordres d'enseignement</i>	28
3.2.2. <i>Santé</i>	28
3.2.3. <i>Eau Potable</i>	29
3.2.4. <i>Agriculture et élevage</i>	29
4. STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	32
4.1. GRANDS PRINCIPES DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	32
4.1.1. <i>Un recentrage du rôle de l'Etat.</i>	32
4.1.2. <i>Une gestion durable des ressources naturelles.</i>	32
4.1.3. <i>La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds.</i>	32
4.1.4. <i>La promotion de la bonne gouvernance.</i>	32
4.1.5. <i>La prise en compte de la dimension genre</i>	33
4.1.6. <i>La réduction des disparités régionales</i>	33
4.1.7. <i>La prise en compte de la dimension régionale.</i>	33
4.2. STRATÉGIE GLOBALE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	33
4.2.1. <i>Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité</i>	33
4.2.1.1. <i>Maintenir un cadre macro-économique stable</i>	34

4.2.1.2.	<i>Accroître la compétitivité de l'économie et Réduire les coûts des facteurs.</i>	34
4.2.1.3.	<i>Appuyer les secteurs productifs.</i>	35
4.2.2.	<i>Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base</i>	40
4.2.2.1.	<i>Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation</i>	40
4.2.2.2.	<i>Promouvoir l'accès des pauvres aux service de santé</i>	42
4.2.2.3.	<i>Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau</i>	45
4.2.2.4.	<i>Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat</i>	45
4.2.3.	<i>Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres</i>	45
4.2.3.1.	<i>Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole.</i>	46
4.2.3.2.	<i>L'intensification et la modernisation de l'activité agricole</i>	47
4.2.3.3.	<i>L'accroissement et la diversification des revenus des ruraux.</i>	47
4.2.3.4.	<i>Le désenclavement.</i>	48
4.2.4.	<i>Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance</i>	49
4.2.4.1.	<i>Bonne gouvernance démocratique</i>	49
4.2.4.2.	<i>Gouvernance locale</i>	50
4.2.4.3.	<i>Bonne gouvernance économique</i>	51
4.2.4.4.	<i>Lutter contre la corruption</i>	52
5.	CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE	52
5.1.	PROGRAMMES À MOYEN TERME EN COURS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES	52
5.2.	COÛT DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES A FINANCER SUR LES RESSOURCES DU PPTE	53
5.3.	INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	56
5.3.1.	<i>Cadrage macro économique</i>	56
5.3.2.	<i>Cadrage Budgétaire</i>	57
5.4.	ANALYSE DE RISQUE	59
6.	STRATÉGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA PAUVRETÉ	60
6.1.	CONSOLIDATION DES SYSTÈMES D'ÉVALUATION EXISTANT AU BURKINA FASO	60
6.2.	INDICATEURS DE SUIVI DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES	60
6.3.	ACTIONS À MENER AU COURS DES DOUZE PROCHAINS MOIS POUR PRÉPARER LE PROCHAIN CSLP	63
6.3.1.	<i>Amélioration du processus d'élaboration du CSLP</i>	63
6.3.2.	<i>Développement de la production de l'information nécessaire à la détermination des choix stratégiques et au suivi des programmes</i>	64
6.4.	LISTE DES ENQUÊTES RÉALISÉES ENTRE 1993 ET 1998.	64
6.5.	LISTE DES ENQUÊTES À RÉALISER DANS LES ANNÉES À VENIR.	65

TABLEAUX

Tableau 1 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence	11
Tableau 2 : Incidence et contribution par régions agro-climatiques	12
Tableau 3 : Evolution de la pauvreté selon les groupes socio-économiques	14
Tableau 4 : Indicateurs de l'éducation	18
Tableau 5 : Indicateurs de santé au Burkina Faso en comparaison à l'Afrique Subsaharienne	19
Tableau 6 : Indicateurs de Santé Burkina Faso 1993-1999	19
Tableau 7 : Indicateurs de Santé par niveau socio-économique	20
Tableau 8 : Objectifs de Santé à moyen et long termes	29
Tableau 9 : Objectifs de couverture par le paquet minimum d'activités	29
Tableau 10 : objectif de desserte en matière d'eau potable	29
Tableau 11 : Objectifs quantitatifs du PSO : agriculture	30
Tableau 12 : Objectifs quantitatif du PSO : élevage	31
Tableau 13 : Coûts additionnels des programmes prioritaires (en milliards de FCA)	54
Tableau 14 : Coûts additionnel des mesures de lutte contre la pauvreté pour les secteurs prioritaires et affectation des ressources du PPTE	56
Tableau 15 : Evolution du PIB pour la période 1996 2003	57
Tableau 16 : Evolution comparée des opérations financières de l'Etat	58
Tableau 17 : indicateurs de suivi du CSLP pour 2001-2003	62

ENCADRES

Encadré 1 : Processus participatif, une tradition burkinabè	9
Encadré 2 : Les déterminants de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso	16
Encadré 3 : Etude prospective Burkina 2025	26
Encadré 4 : Programme national de développement rural décentralisé	31
Encadré 5 : SIDA et pauvreté	44
Encadré 6 : Forum national sur la justice	50
Encadré 7 : Test sur la réforme de la conditionnalité au Burkina Faso	61

1. INTRODUCTION

Le Burkina Faso a enregistré au cours ces dix dernières années, de remarquables performances macroéconomiques, affichant un taux de croissance réelle de l'ordre de 5 % en moyenne durant la période 1994-1999, contre 3% environ sur la période 1980-93. En dépit d'une importante détérioration des termes de l'échange entre 1997 et 1999, le taux de croissance a été maintenu à 5,6% en moyenne. Cette augmentation du produit intérieur brut (PIB) a été obtenue au prix de l'adoption et de la mise en oeuvre de programmes de stabilisation et de réformes structurelles soutenus par l'ensemble de la communauté des partenaires au développement, et visant à améliorer la gestion des finances publiques, libéraliser l'économie nationale et tirer profit d'une plus grande ouverture sur l'extérieur.

1.1. PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES ET PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ

En dépit des importants progrès économiques, la population burkinabé est demeurée extrêmement pauvre, comme en témoignent les résultats des deux enquêtes prioritaires organisées par le gouvernement en 1994 et 1998. Sur la base de la valeur courante de la ligne de pauvreté estimée à 72.690 F CFA en 1998 contre 41.099 F CFA en 1994, la proportion des pauvres enregistre une légère hausse 45,3% contre 44,5%. Si en milieu rural ce phénomène accuse un léger recul, en zones urbaines par contre, il prend de plus en plus de l'ampleur. Le produit intérieur brut par habitant est de 220 dollars par an, plus faible que dans la plupart des pays voisins (250 dollars au Mali, 330 au Togo, 380 au Bénin, 390 au Ghana et 700 en Côte d'Ivoire). L'indicateur de développement humain du Burkina Faso est l'un des plus faibles au monde (IDH = 0,304 en 1997).

Malgré d'importants efforts consentis pour promouvoir les services sociaux essentiels de base (éducation de base, santé de base y compris santé de la reproduction, eau potable, nutrition, hygiène et assainissement.), le Burkina Faso souffre toujours d'un large déficit social qui s'explique surtout par le taux de croissance rapide de la population (2,8% par an) et la faiblesse de la productivité du travail, notamment dans le secteur agricole, qui emploie 80 % de la population active. En effet, bien qu'en net progrès, le taux de scolarisation est l'un des plus faibles de la sous-région (41% de taux brut de scolarisation en 1998-99 dont environ 35% pour les filles). La situation sanitaire se caractérise par une morbidité et une mortalité (notamment infantile et maternelle) très élevées imputables aux maladies infectieuses et parasitaires et à l'expansion rapide de l'infection à VIH. La situation en matière d'approvisionnement en eau potable s'est nettement améliorée mais reste encore insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des populations urbaines et rurales. L'état nutritionnel de la population n'est globalement pas satisfaisant. Le niveau de couverture des besoins nutritionnels reste encore bas, se situant à 2300 kcal en 1996 contre 2500 kcal requis. Quant à la femme burkinabè, elle demeure encore victime des préjugés et des pratiques rétrogrades et reste insuffisamment impliquée dans activités de la vie publique nationale.

Cette situation de déficit social, d'extrême pauvreté et de vulnérabilité de la population burkinabé face aux crises de toute nature, constitue un handicap majeur à toute initiative de développement durable. C'est pourquoi le gouvernement a décidé, avec la participation des différentes parties prenantes que sont l'administration publique, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, d'élaborer le présent Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso (CSLP).

1.2. NÉCESSITÉ D'UNE CROISSANCE PLUS AMBITIEUSE FONDÉE SUR L'ÉQUITÉ

La préoccupation essentielle du gouvernement à travers le CSLP, est de centrer la stratégie de développement économique désormais sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Ceci implique, sur le plan des politiques macroéconomiques à mettre en oeuvre, l'adoption d'un nouveau paradigme : la recherche d'une croissance économique de qualité, autrement dit une croissance soutenable face aux chocs externes (effondrement des cours du coton ou de l'or, par exemple), plus forte car fondée sur une base économique plus large. Cela implique également le recours à divers instruments de politique budgétaire et de politiques sectorielles

pour aider les populations burkinabè à prendre une part plus active à leur développement, et à réduire les inégalités.

La croissance économique est certainement indispensable pour relever le niveau du revenu général et le bien-être des populations burkinabè, mais elle n'est pas suffisante pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans le cadre d'une politique économique qui se veut judicieuse et efficace pour les couches les plus larges de la population, l'équité doit être un objectif essentiel.

Diverses études récentes conduites par le gouvernement¹ ont identifié les principaux obstacles à une croissance équilibrée : (i) la faiblesse du capital humain, qui contribue à la faiblesse de la productivité du travail et au niveau de chômage très élevé ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de développement économique, qui explique le coût élevé des facteurs de production et l'étroitesse du secteur moderne de l'économie ; (iii) l'insuffisance des capacités nationales, qui aggrave les problèmes de gouvernance ; et (iv), le faible degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur—ceci en dépit du succès des programmes de stabilisation et d'ajustement—qui limite les opportunités de croissance et de création d'emplois.

Le Burkina Faso voudrait profiter du processus d'intégration régionale en cours au sein de l'Union monétaire et économique ouest-africaine (UEMOA) pour transformer le handicap actuel que constitue l'enclavement du pays en un atout, et se positionner comme le carrefour des économies de la sous-région. En mettant rapidement en oeuvre un ambitieux programme de réformes structurelles complémentaires centré autour de la levée des quatre grands obstacles identifiés ci-dessus, le Burkina Faso pourrait rapidement atteindre les taux de croissance permettant une réduction sensible de l'incidence de la pauvreté. Etant donné le faible niveau de compétitivité actuel de l'économie burkinabè, le processus d'intégration économique ouest-africaine comportera sans doute des coûts économiques et sociaux. Mais le gouvernement est confiant dans sa capacité à travailler avec les autres partenaires de l'Union pour, d'une part limiter ces coûts, et d'autre part, maximiser les opportunités qu'offrira un marché régional beaucoup plus large.

1.3. LE CADRE STRATÉGIQUE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ : UNE DÉMARCHE ITÉRATIVE

Le CSLP est un document-cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement fixés par le gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existant déjà ou en cours de finalisation dans chaque ministère, qui doivent cependant s'inscrire dans la logique des priorités gouvernementales. Il a donc vocation d'influencer ces objectifs sectoriels de chaque ministère et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'actions financés. Il est le reflet des choix essentiels menés au niveau des secteurs prioritaires. La démarche qui sous-tend l'élaboration et la mise en oeuvre du CSLP est une démarche itérative. Le gouvernement envisage de le mettre à jour chaque année, ceci pour tenir compte des leçons de la mise en oeuvre des politiques publiques adoptées dans ce document, des résultats des travaux complémentaires menés par diverses institutions pour mieux comprendre le phénomène de la pauvreté, et du volume des moyens disponibles.

1.4. PROGRAMMES ET AXES STRATÉGIQUES DU CSLP

Le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures, et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et le redressement de l'économie aux objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. Conscient cependant du caractère limité des ressources dont il pourrait disposer et soucieux de réalisme dans son approche des problèmes, le gouvernement a énoncé ses priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agira d'abord de s'attaquer au déficit social, à la sécurité alimentaire, et à l'accès des pauvres à l'eau potable.

¹ Voir notamment l'étude *Burkina Faso : compétitivité et croissance économique. Orientations, stratégies et actions*, Ouagadougou, Ministère de l'Economie et des Finance, mai 1999.

En effet, pour réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte au cours des années à venir. L'accélération de cette croissance devra :

- Créer les conditions de l'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;
- Améliorer l'impact et l'efficacité des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
- S'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- S'appuyer sur l'instauration d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination de l'aide publique au développement.

La réalisation des objectifs du cadre stratégique s'articulera autour de quelques programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées :

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

- Maintenir un cadre macro-économique stable
- Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs
- Accélérer le développement du monde rural
- Appuyer les secteurs productifs

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

- Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation
- Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé
- Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau
- Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

- Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole
- Intensification et modernisation de l'activité agricole
- Accroissement et diversification des revenus des ruraux
- Désenclavement

Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

- Bonne gouvernance démocratique
- Gouvernance locale
- Bonne gouvernance économique
- Lutter contre la corruption

1.4.1. Une large consultation pour la formulation du CSLP

S'appuyant à la fois sur les travaux effectués par le gouvernement depuis l'adoption de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) en 1995 et les résultats des consultations élargies dans chaque secteur d'activité, le processus de formulation du CSLP proprement dit initié formellement en novembre 1999 a comporté trois niveaux de dialogue :

1.4.2. Au sein de l'administration

Ce dialogue a d'abord commencé par une information du gouvernement sur l'ensemble du processus. Tous les ministères ont été sensibilisés sur l'importance de cette nouvelle démarche—la focalisation de toute stratégie de développement sur l'objectif de réduction de la pauvreté—et sollicités pour contribuer à la réflexion. Ensuite il a été constitué un comité interministériel composé des directeurs des études et de la planification (DEP) et devant d'abord s'imprégner et s'approprier les résultats préliminaires de l'enquête sur les conditions de vie des ménages. Ce comité structuré en quatre groupes thématiques (Amélioration de la sphère économique des pauvres – Développement des ressources humaines – Gestion des ressources naturelles - Meilleure gouvernance et coordination de l'aide), a ensuite eu la charge de réfléchir sur les éléments de stratégie. Placé sous la tutelle du

Ministère de l'Economie et des Finances, ce comité travaillera sur l'amélioration du CSLP de manière quasi continue. Ensuite, les documents de base élaborés par le comité interministériel ont fait l'objet de réunions techniques au sein de l'administration publique.

1.4.3. Avec les institutions représentatives du peuple

Avant sa transmission officielle aux institutions financières internationales, le CSLP préparé par le gouvernement a fait l'objet d'une présentation par le Ministre de l'Economie et des Finances devant les deux chambres du parlement burkinabè (Assemblée Nationale et Chambre des Représentants) et le Conseil Economique et Social (CES). Les représentants du peuple et de la société civile qui constituent les membres de ces institutions ont approuvé de manière quasi unanime les choix effectués par le gouvernement, ainsi que la démarche sélective et réaliste qui sous-tend ces choix.

1.4.4. Avec les partenaires au développement

Deux réunions ont déjà été organisées. La première qui s'est tenue le 15 février 2000, élargie aux membres du gouvernement, a permis d'échanger des idées et des informations avec les partenaires extérieurs sur le processus de préparation du CSLP. La deuxième tenue le 28 février 2000 a été l'occasion de recueillir les commentaires de certains partenaires sur une première esquisse du document-cadre. D'autres rencontres techniques ont été organisées par la suite pour finaliser le document. Elles ont été l'occasion de constater que l'approche adoptée par le Gouvernement pour la préparation du CSLP rejoint celle déjà discutée avec les bailleurs de fonds dans le cadre d'une importante initiative pour la reformulation de la conditionnalité faisant l'objet de test au Burkina Faso. En effet, conscient que la finalité de toute action de développement est l'amélioration effective des conditions de vie des populations et notamment des plus démunis, le gouvernement a entrepris en 1997, avec l'appui de ses partenaires de développement, la mise en oeuvre d'un test pour une nouvelle approche de la conditionnalité. Les objectifs de cet exercice original sont de renforcer l'appropriation des réformes par le gouvernement et de définir des indicateurs de performance acceptés par tous les bailleurs de fonds et permettant de mesurer non seulement les progrès dans la mise en oeuvre des politiques publiques, mais également leur impact véritable sur les conditions de vie des populations.

1.4.5. Avec la société civile et les autres acteurs de terrain

Deux ateliers régionaux ont été organisés à Ouahigouya (Nord du pays) et à Bobo-Dioulasso (Ouest du pays) respectivement le 23 février et le 3 mars 2000. Ces ateliers avaient pour objectif d'informer les représentants de la société civile, des administrations déconcentrées, du secteur privé et des groupements de producteurs sur les résultats de l'EPII et recueillir leur avis et contributions pour l'amélioration du document de base élaboré par le comité interministériel. De très nombreux responsables d'associations représentant un large échantillon de la société burkinabè ont ainsi eu l'opportunité d'énoncer ce qu'ils considèrent comme priorités dans la lutte contre la pauvreté, et de contribuer efficacement à la recherche des solutions. Les membres du comité interministériel préparant le CSLP étaient à l'écoute des propositions et ont préparé des rapports de synthèse qui ont servi à la rédaction du document.

Le présent CSLP est donc une synthèse de l'ensemble des idées et avis recueillis à travers le pays non seulement au cours des cinq mois de sa rédaction (novembre 1999-avril 2000), mais également dans les assemblées et foras organisés sur divers thèmes au cours de ces dernières années. Ce document reflète le consensus actuel au Burkina Faso sur la manière dont le gouvernement entend désormais aborder le problème. Il réitère la vision du gouvernement, ainsi que les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté. Cette nouvelle stratégie aura une influence sur le processus de consolidation des réformes démocratiques en cours. En effet, l'adhésion collective aux valeurs démocratiques bénéficiera de bonnes performances enregistrées dans les secteurs sociaux prioritaires. Car la démocratie devrait apporter un mieux-être aux catégories sociales les plus défavorisées, afin que celles-ci ne s'en détournent pas.

Encadré 1 : Processus participatif, une tradition burkinabè

Une tradition de développement participatif a toujours constitué un des fers de lance des efforts de développement du pays. Il a toujours été fait appel à la responsabilité des communautés de base dans le choix et la réalisation des actions de développement à la base. A l'appui de cette tradition de développement participatif, un fort mouvement associatif qui tire également ses origines de la société traditionnelle, a émergé et a connu une forte expansion. Les ONG dont le nombre a considérablement augmenté suite à la grande sécheresse du début des années 70, ont contribué à l'enracinement du concept de participation. Celles-ci, au nombre de 200 environ, sont organisées en collectifs dont les plus importants sont : le Secrétariat permanent des ONG ; le Bureau de liaison des ONG et associations; le Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG ; le Secrétariat de concertation des ONG du Sahel ; le Cadre global de concertation des ONG et associations sur l'environnement et le développement ; la Coordination des ONG pour le développement de l'éducation de base ; etc. Le mouvement associatif englobe aussi en son sein près de 14 000 structures (coopératives, groupements et mutuelles). Par ailleurs, le gouvernement a institué des passerelles de discussions et d'échanges avec tous les grands acteurs sociaux en créant un cadre de concertation Etat-société civile et un cadre de concertation Etat-secteur privé.

Parmi les faits marquant cette volonté de développement participatif, l'on peut citer :

- En mai 1990, les assises nationales sur l'économie en vue d'engager la réflexion sur les insuffisances et les contraintes structurelles de l'économie et de définir une stratégie nouvelle de développement économique. Au terme de ces assises, il a été convenu de la mise en place d'un programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Bretton Woods.
- En mai 1994, les deuxièmes assises nationales en vue d'analyser la pertinence des stratégies en cours et fixer les ajustements nécessaires pour tirer meilleure partie de la dévaluation du F CFA. Elles avaient aussi pour but de donner une perception positive de la dévaluation et d'appeler chacun au travail. Ces assises ont inspiré l'historique discours sur la production prononcé le 2 juin 1994 par le Président du Faso, et duquel la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005), axée sur la lutte contre la pauvreté et le développement des ressources humaines, tire toute sa quintessence.
- Organisation tous les ans depuis 1993 de journées dites du Paysan regroupant les agriculteurs et les éleveurs des (45) provinces du pays ainsi que les ONG pour dialoguer avec le gouvernement sur les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Ces journées sont présidées par le Chef de l'Etat lui-même. Celles de l'année 2000 ont eu lieu les 27 et 28 avril à Bagré.
- En juin 1995, l'Assemblée Générale des Chefs de Projets en vue de chercher les voies et moyens pour dynamiser et mieux rationaliser l'exécution des projets de développement afin d'accroître leur capacité contributive à la relance de l'économie tout en professionnalisant leur gestion.
- Organisation en 1994 d'un forum des femmes du Burkina. Cette rencontre, placée sous le haut patronage du Chef de l'Etat a pris des recommandations importantes pour une meilleure prise en compte de la dimension "Femme" dans le processus de développement.
- En décembre 1997, les assises sur le rôle et les missions de l'Etat appelées à réfléchir sur la gestion publique en phase avec l'approfondissement de l'état de droit, un environnement de compétitivité et d'efficacité et le renforcement de l'écoute d'une opinion nationale de plus en plus exigeante.
- Etats généraux sur l'éducation et la santé tenus respectivement en 1994 et en 1998, regroupant tous les acteurs dans ces domaines et dont les conclusions ont servi d'une part à l'élaboration du plan décennal de l'éducation adopté par le gouvernement en 1999 et d'autre part, à l'élaboration en cours du plan sanitaire national.
- Processus d'élaboration des budgets programmes initié depuis 1998 concernant l'ensemble des ministères dont les ministères sociaux et permettant un dialogue de politique et de choix budgétaire depuis la base et la mise en place d'un mécanisme d'allocation des ressources jusqu'aux structures décentralisées.
- Forum sur la justice tenu en 1998 dont les conclusions servent de fondement aux réformes en cours dans le secteur.
- Le processus de décentralisation entamé par le pays depuis 1995 est aussi un acte majeur devant permettre aux collectivités locales et aux communautés de base de prendre en charge leur développement

2. CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO : EVOLUTION ET DETERMINANTS

2.1. DÉFINITIONS ET DIFFÉRENTES PERCEPTIONS DE LA PAUVRETÉ

2.1.1. Définitions et approche

L'équité et la pauvreté sont des concepts polysémiques et multidimensionnels. Ils recouvrent de nombreux éléments autres que le revenu monétaire d'un individu, tels que son aptitude à jouer un rôle actif au sein de la communauté ou sa capacité à prendre lui-même en main les rênes de sa vie. On ne peut donc pas examiner les problèmes en présence au vu d'un seul indicateur. Il est nécessaire d'examiner les aspects de la pauvreté non liés au revenu, tels que les indicateurs sur le niveau d'éducation, de santé et de nutrition et les indicateurs sur le niveau de satisfaction en matière de logement, et d'accès à l'eau potable et à la terre. Ces facteurs ont un effet direct sur l'appauvrissement des Burkinabé.

2.1.2. Perceptions de la pauvreté par les pauvres eux-mêmes.

Selon les résultats des enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de l'accessibilité des services sociaux de base en milieu urbain et rural, réalisées en 1998, la pauvreté notamment économique se traduit au niveau individuel par la non satisfaction des besoins essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Au niveau collectif, la pauvreté économique se traduit par l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les situations d'épidémies. L'absence d'un environnement sécurisant (sécurité publique), le manque d'infrastructures sociales (écoles, marchés, dispensaires, etc..), l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des moyens de transport accentuent cette notion de pauvreté collective ressentie par les populations.

Les perceptions qu'ont les populations des déterminants de leur situation de pauvreté sont claires. Le classement des principaux facteurs de pauvreté diffère selon le milieu de résidence. En milieu urbain, dix facteurs de pauvreté ont été relevés et sont classés par ordre d'importance décroissante comme suit: les aléas climatiques, la faiblesse du pouvoir d'achat, la vieillesse, la famille nombreuse, la paresse ou le manque d'initiative, l'insuffisance de bonne gouvernance, le handicap physique, le vol, la mort du conjoint et la pauvreté chronique. En milieu rural, les dix principaux facteurs sont par ordre d'importance décroissante : la paresse ou le manque d'initiative, l'échec permanent, le handicap physique, la déchéance sociale, la pauvreté chronique, la faiblesse du pouvoir d'achat, les entraves sociales et culturelles, l'absence d'ONG ou de projet d'aide, la famille nombreuse et la difficulté de planification. Les perceptions des ménages commandant leur comportement il est utile de les considérer dans la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté. On peut remarquer que la faiblesse du pouvoir d'achat, le poids d'une famille nombreuse et le manque d'initiative apparaissent comme des causes dans les deux milieux.

2.2. SEUIL ET NIVEAU DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Les résultats de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1998 permettent d'estimer le seuil absolu de pauvreté à 72.690 F CFA par adulte et par an contre 41.099 F CFA en 1994. La ligne de pauvreté en termes caloriques est demeurée constante à 2300 cal/pers/an. Sur cette base, la proportion de la population burkinabé vivant en dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 45,3% soit une légère hausse comparativement à 1994 (44,5%). L'incidence de la pauvreté s'est accrue en milieu urbain de près de 5 points entre les deux périodes, s'établissant à près de 16% en 1998. Par contre, en milieu rural, l'incidence de la pauvreté est restée stable. En dépit de son

augmentation sensible, la contribution de la pauvreté urbaine reste faible de 3,8% en 1994 à 6,1% en 1998, et la pauvreté demeure encore un phénomène essentiellement rural avec une contribution de 94 % en 1998. La profondeur de la pauvreté est restée à 14 % ; ce qui suggère qu'une grande majorité des pauvres est proche de la ligne de pauvreté.

Tableau 1 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence

		1994	1998	Evolution
Incidence	Urbain	10,4	16,5	+ 5
	Rural	51,0	51,0	-
	National	44,5	45,3	+ 0,8
Profondeur	Urbain	2,5	4,0	+1,5
	Rural	16,1	15,7	-0,4
	National	13,9	13,7	-0,2
Sévérité	Urbain	0,9	1,5	
	Rural	7,0	6,8	
	National	6,0	5,9	
Contribution	Urbain	3,8	6,1	+2,3
	Rural	96,2	93,9	-2,3
	National	100	100	-

Source : Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

2.2.1. Consommation des ménages

Les résultats de l'Enquête Prioritaire II indiquent le niveau moyen annuel de dépenses par ménage burkinabè à 751.361 F CFA soit une dépense mensuelle de 62.613 F CFA. La structure de cette dépense montre que celle-ci est consacrée à l'acquisition des produits alimentaires (52,2%). En seconde position se trouvent les dépenses de logement, d'eau, d'électricité et autres combustibles avec 20,2% des dépenses totales en milieu urbain et 12,1% en milieu rural. En comparaison avec la situation de 1994, les dépenses alimentaires et celles relatives aux produits céréaliers restent prédominantes avec une importance plus grande. En effet, en 1994 les produits céréaliers constituaient le poste le plus important des dépenses. Dans les ménages pauvres, 40,6% des dépenses alimentaires allaient à l'achat des céréales. Dans les ménages urbains, les postes de dépenses non alimentaires les plus importants étaient respectivement le loyer (19,5%), la santé (14,3%), l'essence et lubrifiant (11,6%) et les transferts versés (9,7%). Hormis le loyer, le bois constituait le poste de dépenses le plus important (15,1%) dans les ménages pauvres. Elles étaient plus importantes que les dépenses de santé (14,1%) et d'éducation (6,3%). Par ailleurs, les dépenses individuelles des ménages pauvres étaient deux fois moins importantes que celles des ménages non pauvres.

2.3. ANALYSE RÉGIONALE DE LA PAUVRETÉ

2.3.1. Analyse par régions agro-climatiques.

L'analyse des données de l'enquête prioritaire I s'est basée sur les régions agro-climatiques comme entité de représentativité des données. Ces mêmes régions ont été retenues dans le but d'assurer une harmonie méthodologique dans l'analyse de l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso.

Sur le plan spatial, on assiste à une modification de la cartographie de la pauvreté en raison d'une régression importante de l'incidence de la pauvreté dans les régions agro-climatiques du Sud, du Sud-est et du Nord de près de 8 points et à son aggravation de façon significative dans le Centre-sud et de façon moins importante à l'Ouest. Ces disparités régionales s'expliquent par les fortes différences qui

prévalent dans la disponibilité des ressources naturelles (eau, terres fertiles, environnement) qui détermine souvent les types de spéculation. En outre, la forte pression démographique conjuguée à un écosystème très défavorable rendent cruciale la question de la pauvreté dans certaines zones notamment les régions du Centre-nord, du Centre-sud et du Sud-est.

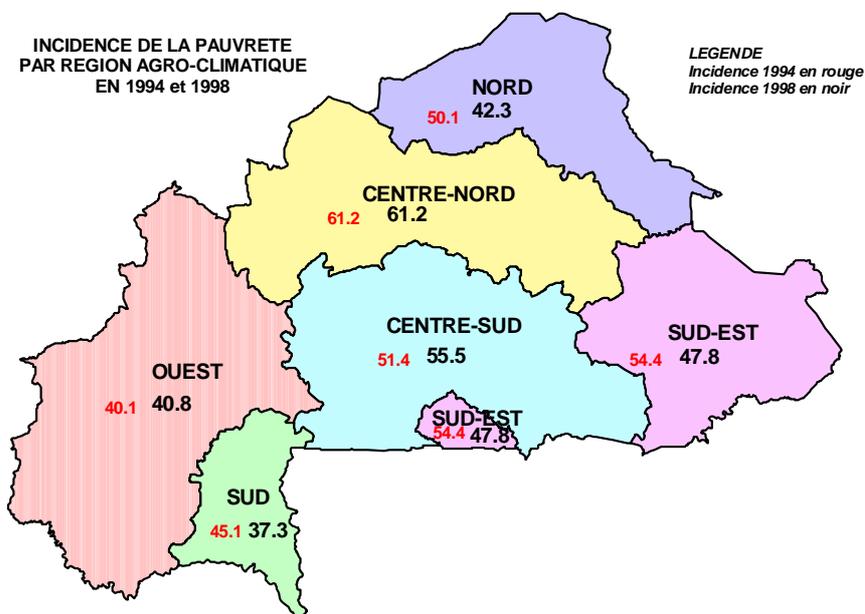


Tableau 2 : Incidence et contribution par régions agro-climatiques

Régions	Incidence (en %)			Contribution (en %)		
	1994	1998	Evolution	1994	1998	Evolution
Ouest	40.1	40.8	+0.7	16,4	16,1	-0.3
Sud	45.1	37.3	-6.8	9,0	6,8	-2.2
Centre-Sud	51.4	55.5	+4.1	27,8	28,3	+0.5
Centre –Nord	61.2	61.2	---	31,6	30,6	-1.0
Nord	50.1	42.3	-8.5	6,1	5,9	-0.2
Sud-Est	54.4	47.8	-6.6	5,3	6,8	+1.5
Ouaga-Bobo	7.8	11.2	+3.4	1,8	2,7	+0.9
Autres Villes	18.1	24.7	+6.6	2,0	2,8	+0.8

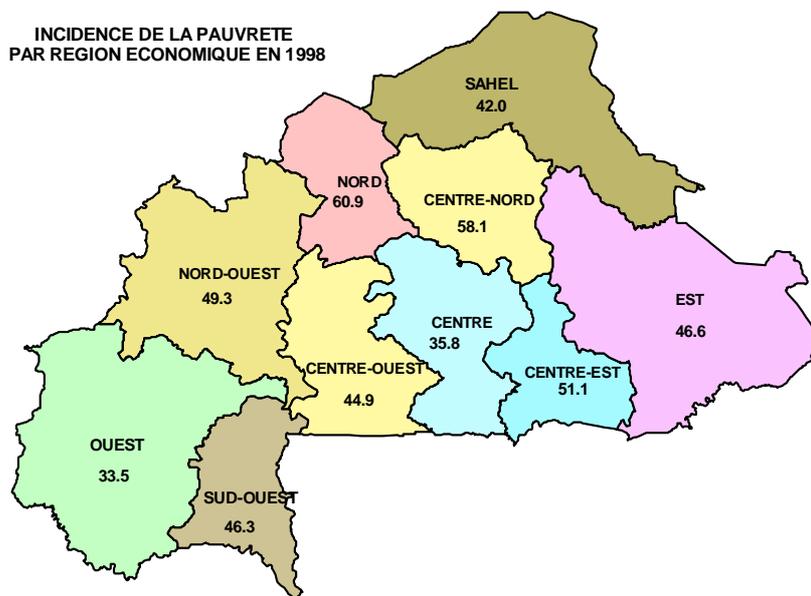
Source : Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

2.3.2. Analyse par régions de planification.

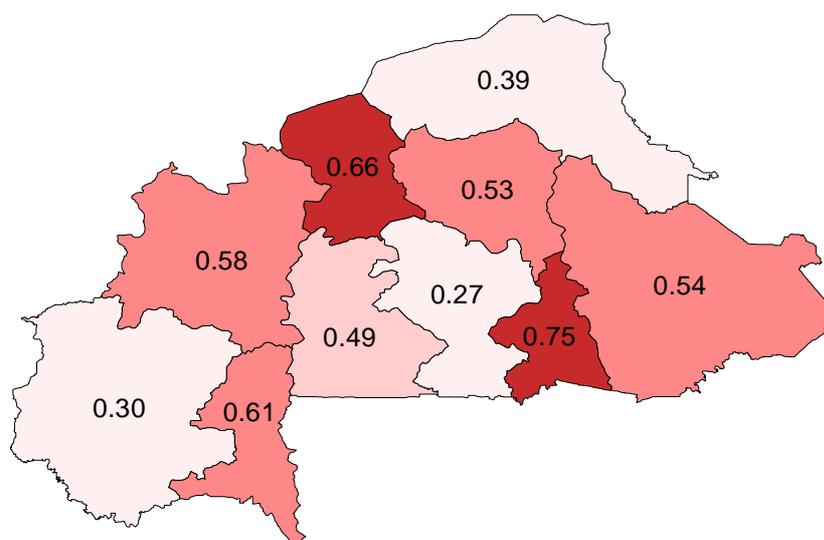
L'enquête prioritaire II en 1998 s'est appuyée sur les dix (10) régions de planification du Ministère de l'Economie et des Finances pour la production et la représentativité des données. Chaque région regroupe un certain nombre de provinces ayant des caractéristiques communes.

L'analyse des résultats indique que les régions les plus pauvres par ordre d'importance décroissante sont le Nord, le Centre-Nord, le Centre- Est , le Nord –Ouest et l'Est.(voir cartes ci-dessous). Les régions les moins pauvres sont le centre et l'Ouest.

D'une manière générale, on constate que les régions les plus pauvres ont une forte probabilité d'être pauvre. Cependant, on peut noter que des régions économiques à incidence relativement faible peuvent avoir une forte probabilité à être pauvre (cas de l'Est).



Carte xx: Probabilité d'être pauvre au Burkina Faso, par zone géographique
(Calculs effectués selon la méthode de l'analyse de probit et en utilisant les résultats de l'EP II.)



Groupes socio-économiques et pauvreté

Par rapport aux groupes socio-économiques c'est-à-dire par rapport aux sources principales de revenus des ménages, l'incidence de la pauvreté en 1994 était plus accentuée chez les agriculteurs vivriers (51,5%), les agriculteurs de rente (50,1%) et les inactifs ou chômeurs (41,5%). En 1998, l'incidence de la pauvreté est en légère hausse pour tous les groupes, à l'exception des agriculteurs de rente et des inactifs pour lesquels on observe une baisse peu significative.

La contribution des agriculteurs vivriers à la pauvreté totale a légèrement diminué mais reste la caractéristique fondamentale de la pauvreté au Burkina Faso: plus de 3 pauvres sur 4 sont des agriculteurs vivriers. La réduction de la pauvreté au Burkina passe obligatoirement par l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs vivriers. Les agriculteurs de rente voient leur incidence de pauvreté diminuer sensiblement de 50,1% à 42,4% mais leur contribution augmenter en raison de l'expansion du nombre de ménages pratiquant ce type d'agriculture pendant la période.

Inégalités au Burkina Faso : Proportion des revenus détenus par les ménages les plus aisés

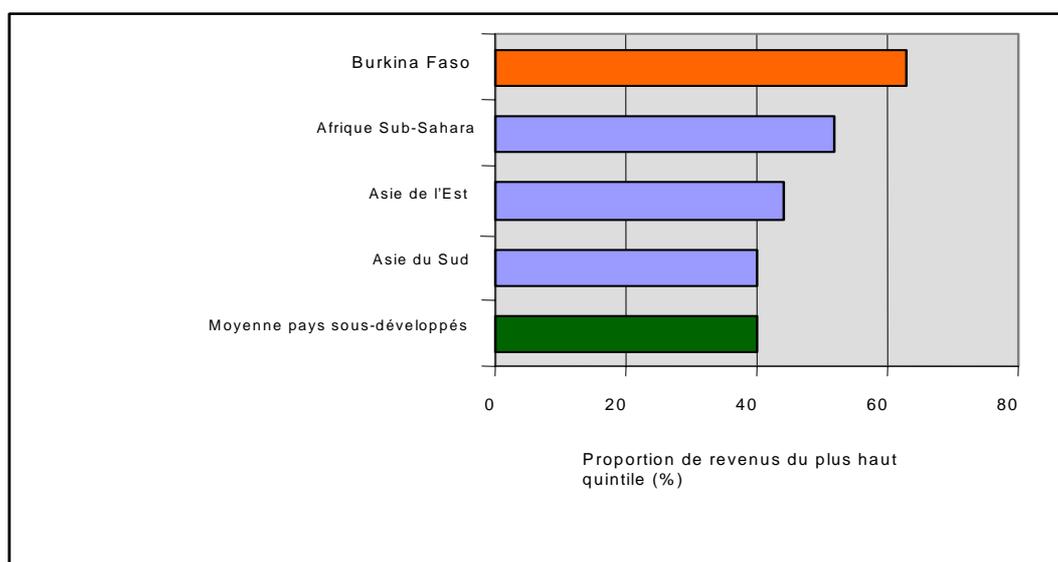


Tableau 3 : Evolution de la pauvreté selon les groupes socio-économiques

Groupes Socio – Economiques	Incidence		Contribution	
	1994	1998	1994	1998
Salariés secteur public	2,2	5,9	0,2	0,5
Salariés secteur privé	6,7	11,1	0,4	0,7
Artisans, commerçants	9,8	12,7	1,4	1,6
Autres actifs	19,5	29,3	0,3	0,4
Agriculteurs de rentes	50,1	42,4	11,8	15,7
Agriculteurs vivriers	51,5	53,4	78,9	77,1
Inactifs	41,5	38,7	7,1	4,0
Total	44,5	45,3	100	100

Source : Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

2.3.3. Vulnérabilité des agriculteurs et éleveurs et sécurité alimentaire

Les activités de production dans le secteur rural constituent la principale source d'emploi et de revenu pour environ 80 % de la population du Burkina Faso. L'agriculture et l'élevage sont les principales sources de croissance de l'économie nationale et contribuent à près de 35 % du GDP et 60 % des exportations. Il y a environ 1,300 000 exploitations agricoles dont 87 % pratiquent une agriculture de subsistance et ou un élevage extensif marqués par une faible productivité. Les petits exploitants agricoles ont un faible accès aux crédits, aux marchés et à l'appui des services agricoles.

La performance de l'agriculture a été irrégulière dans les années 80 mais avec une moyenne de 4 % an, la croissance du secteur rural a été supérieure à la croissance démographique. Durant la première moitié des années 90, la croissance a été faible (environ 2 %) jusque après la dévaluation où elle a connu un accroissement supérieur à 6 % entre 1995 et 1997, ceci grâce surtout au boom de la production du coton.

La faible productivité de l'agriculture et de l'élevage exerce une forte pression sur les ressources naturelles déjà fragile notamment dans les zones densément peuplées du plateau central. Les jachères courtes, le faible usage des engrais, le surpâturage et la coupe du bois de chauffe ont un effet direct sur la déforestation et la disparition du couvert végétal. En résumé, les conditions climatiques adverses, l'enclavement du pays et la faible productivité de l'agriculture couplés avec la dégradation des sols et des ressources en eau sont les contraintes majeures à la croissance économique et à la cause de la grande pauvreté et l'insécurité alimentaire sévère des populations rurales. Les revenus tirés de l'agriculture et de l'élevage sont donc fortement tributaires de la pluviométrie qui connaît une grande variabilité inter-annuelle, source d'insécurité alimentaire pour les familles rurales.

L'incidence de la pauvreté en milieu rural est restée stable de 1994 à 1998. Cette stabilité s'est accompagnée d'une augmentation de deux points chez les agriculteurs vivriers et une diminution de dix points chez les agriculteurs de rente. En effet, l'analyse par groupe socio-économique révèle que l'incidence de la pauvreté chez les agriculteurs vivriers est passée de 51,5% en 1994 à 53,4% en 1998. La profondeur de la pauvreté, qui mesure l'écart de revenu entre le pauvre moyen et le seuil de pauvreté, est resté stable, s'établissant à 16,3% dans le même groupe social. L'analyse comparative entre les différents groupes socio-économiques montre que les agriculteurs pauvres sont les plus éloignés du seuil de pauvreté, aussi bien en 1994 qu'en 1998. Ils ont aussi très faiblement accès aux services sociaux (éducation, santé), ayant des revenus très modestes et peu de capacité productive. Leur contribution à la pauvreté totale dans le pays est demeurée très élevée, passant de 78,9% en 1994 à 77,1 % en 1998. La taille moyenne des ménages parmi les pauvres de ce groupe est de 7,6 personnes.

Encadré 2 : Les déterminants de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso

Si l'on néglige les transferts exogènes qui ne peuvent être contrôlés, la performance économique d'un résident rural est la résultante de deux éléments de base : la production totale et le prix auquel cette production peut être cédée. La production totale est essentiellement d'origine primaire et comprend aussi bien la production végétale que celle d'autres activités, y compris l'élevage et les activités non agricoles (artisanat, transformation de produits agricoles, etc). Cette production dépend entre autres de la productivité des facteurs la terre, le travail et les outils de travail comme le matériel de traction animale. Le prix correspond à ce que les demandeurs sont prêts à payer pour acquérir les biens produits et dépend essentiellement des conditions de marché. La situation de pauvreté ou de bien-être d'un habitant rural dépendra étroitement de l'interaction des prix et de la productivité des facteurs essentiels, et aussi de l'environnement du village qu'on peut caractériser en termes d'ouverture sur le reste du monde à travers le fonctionnement des marchés des biens et services de base nécessaire pour une vie épanouie.

1. La faible productivité de l'agriculture et des activités non-agricoles. Les études ont mis en relief la faiblesse de la productivité dans l'agriculture burkinabè. Ceci se traduit par des rendements très bas à l'hectare, en particulier dans les zones vulnérables à forte incidence de la pauvreté. Cette faiblesse des rendements à l'hectare est accompagnée de la faiblesse de la productivité du travail, exacerbée par le taux de dépendance élevée dans la plupart des ménages (à cause de la présence de nombreux enfants en bas âge). Les résultats d'enquêtes récentes montrent que le revenu agricole par actif varie entre 51.000 F dans la province du Soum (représentative de la zone sahélienne), 71.000 F dans la province du Passoré (représentative de la zone soudanienne du Plateau central) et 89.000 F dans la province des Bâle (représentative de la zone nord-guinéenne). Les études montrent aussi que les activités non-agricoles rapportent chaque année par actif 15.000 F au Soum, 18.000 F au Passoré et 37.000 F dans les Bâle durant une période de 4 mois après les récoltes de 1998-99.

La faiblesse de la productivité des facteurs tient à plusieurs causes. De façon globale, l'orientation vers l'agriculture de subsistance dans les zones les plus pauvres limite l'échelle de la production à un niveau bas, ceci étant accentué par l'absence d'équipement économisant le travail qui apparaît comme une contrainte à certains cycles de la production. L'orientation vers une agriculture de subsistance n'est cependant pas une fatalité. Parmi les facteurs explicatifs immédiats, on peut noter trois éléments : (i) la faiblesse du niveau d'instruction, dont une des conséquences est de limiter le champ de vision des paysans à ce qui se passe autour d'eux ; (ii) la non-complétude des technologies utilisées dans les zones vulnérables, qui visent surtout à atteindre l'autosuffisance ; ces technologies centrées autour du captage des eaux (diguettes, zaï) ne sont pas complétées par une forte utilisation d'engrais minéraux et organiques ; (iii) l'absence d'une politique nationale de grande envergure de diffusion des nouvelles technologies dans les zones vulnérables (l'exception étant la zone cotonnière).

2. Les fortes fluctuations intra- et inter - annuelles des prix. Les fluctuations des prix, qui vont du simple au double entre les récoltes et la période de soudure, ou même d'une région à l'autre, sont la preuve de l'imperfection des marchés. La faiblesse des prix à la récolte et leur hausse durant les mois de production agricole pénalisent fortement les paysans pauvres et contribuent à aggraver la pauvreté. En effet, ce sont les pauvres qui sont souvent forcés de vendre leur production vivrière à la récolte pour satisfaire des besoins urgents et qui sont obligés de racheter les mêmes produits six à neuf mois plus tard pour faire face à leur déficit alimentaire.

Plusieurs facteurs expliquent les fortes variations des prix dans le temps et dans l'espace : (i) Des coûts de transaction élevés dus à la fragilité des marchés, l'absence de contrats, l'absence d'assurance créent une situation où les prix reçus par le producteur s'écartent fortement des prix payés par les consommateurs dans les centres de demande ; ces mêmes facteurs créent un écart entre les prix à la récolte et quelques mois plus tard, en excluant certains producteurs du marché et rationnant ainsi l'offre; (ii) l'insuffisance d'infrastructures limite les transmissions entre marchés et de ce fait les arbitrages pouvant soutenir le niveau des prix. Un exemple est le manque de voie de communication efficace entre la zone productive de l'ouest du pays (provinces de la Kossi, du Houet, du KénéDougou, de la Bougouriba) et la région sahélienne à faible productivité agricole (provinces du Yatenga, du Soum, du Séno). Et (iii), l'absence d'une politique de stabilisation des prix au niveau national.

3. La faible ouverture des villages sur l'extérieur ou la non-fonctionnalité des marchés. Produire au-delà de ce qu'on peut consommer dépend non seulement des facteurs cités ci-dessus, mais aussi des utilisations possibles du surplus. L'existence de biens marchands suscitant des besoins est nécessaire pour provoquer la création de surplus monétaire permettant d'y avoir accès. Le milieu rural reçoit peu de biens et services qui rehaussent la qualité de la vie. Ce manque de profondeur du marché des biens modernes et les distances ou difficultés de communication routière entre les villages et les centres d'approvisionnement constitue un frein à une productivité accrue.

2.4. SERVICES ESSENTIELS DE BASE ET PAUVRETÉ

2.4.1. Education et pauvreté

Le Burkina Faso a conduit, au cours de cette dernière décennie, une politique satisfaisante d'allocation des ressources qui reflète la priorité accordée à l'éducation de base. Ainsi, entre 1990 et 1999, le taux de scolarisation primaire est passé de 30% à 41% (35% pour les filles). Les nouveaux entrants en première année d'école primaire ont doublé sur la même période. Les opportunités d'éducation ont été plus grandes pour les enfants du milieu urbain et particulièrement pour ceux du milieu rural où 70% des nouvelles classes ont été construites ces dernières années. Les disparités entre provinces se réduisent dans la mesure où la proportion de provinces n'atteignant pas le taux de scolarisation moyen national est passée de 73% à 58%.

Ces progrès récents ont été accomplis grâce à la mise en œuvre de deux stratégies : (i) des ressources additionnelles ont été affectées à l'éducation de base pour soutenir son développement ; la part du budget du secteur de l'éducation affectée à l'éducation de base a augmenté de 45% à près de 60% entre 1990 et 1999 ; la mise à disposition d'écoles a aussi augmenté grâce à la construction d'environ 800 classes en moyenne par an. (ii) Plusieurs mesures ont été prises pour réduire substantiellement les coûts unitaires élevés afin de faciliter l'expansion de l'éducation de base. Ces mesures comprennent entre autres: (a) le recours principal à des instituteurs adjoints qui a permis de réduire le coût salarial moyen des enseignants du primaire de 8,2 à 6,2 fois le PIB par tête du pays; (b) l'introduction des classes à double flux qui a facilité l'accueil de 40% des élèves en zone urbaine contenant ainsi la pression démographique urbaine; et (c) le recours aux classes multigrades qui ont permis la scolarisation de 25% des enfants en zone rurale vivant dans des localités à densité de population très faible.

Le Burkina a aussi fait d'importants efforts pour atténuer les contraintes liées à la demande d'éducation. A cet effet, la proportion d'écoles disposant d'eau potable et d'installations sanitaires a atteint 47% et 45% respectivement. Le nombre de centres d'alphabétisation a plus que doublé depuis 1990 et les programmes d'alphabétisation qui ne concernaient que 90 villages en 1990 couvrent aujourd'hui 4.500 villages. Pour encourager d'avantage la scolarisation des populations pauvres, le gouvernement a mis en place un système de dotation gratuite de manuels scolaires, et a encouragé une plus grande participation des parents d'élèves à la gestion de l'école. Pour diminuer les coûts d'opportunité au profit des ménages pauvres et promouvoir la scolarisation des filles, un effort important a été fait pour construire des écoles non loin des villages, des ressources financières et matérielles ont été mises à la disposition des Associations des mères d'élèves leur permettant ainsi de mener des activités génératrices de revenus et des cantines scolaires endogènes ont été ouvertes en milieu rural.

Parallèlement à ces efforts le Burkina a pris des mesures pour améliorer la qualité de l'éducation en (a) distribuant régulièrement des manuels scolaires permettant ainsi, en moyenne, un livre pour deux élèves dans les matières fondamentales; (b) améliorant la qualification des enseignants particulièrement en zone rurale; et (c) introduisant sur une base expérimentale l'enseignement bilingue. Dans l'ensemble, ces progrès ont permis de réduire les disparités de scolarisation entre zones rurales et urbaines, entre régions, ainsi qu'entre garçons et filles.

Malgré ces efforts des problèmes importants subsistent :

- l'allocation des ressources au bénéfice du secteur de l'éducation peut être encore améliorée: les ressources publiques affectées au secteur de l'éducation représentent 21,6% des dépenses publiques et 2,8% du PIB, alors qu'en moyenne les pays africains HIPC consacrent en moyenne 4,0% de leur PIB à l'éducation;
- les coûts unitaires restent élevés au primaire (0,24 fois le PIB par tête d'habitant comparativement à 0,15 en moyenne pour les pays d'Afrique francophone);
- en zones rurales, la proportion de ménages n'inscrivant pas leurs enfants à l'école augmente des déciles les moins pauvres aux plus pauvres;

- le taux de rétention est bas, 60% comparativement à 67% en moyenne pour les pays d'Afrique Francophone; et il ne correspond qu'à 49% en milieu rural, et à 41% pour les filles de cette zone;
- le système éducatif reste caractérisé par des taux de redoublement élevés: 15% entre la première année et la cinquième année du primaire et environ 40% au CM2 , ce qui est la manifestation d'une demande excédentaire pour le premier cycle du secondaire;

le coût de production d'un diplômé du primaire est deux fois ce qu'il devrait être; les taux d'abandons sont élevés dans le Nord (10.9%) et plus faible dans le sud-ouest (3,5%) ; l'écart genre exprimé en taux d'abandons varie entre régions : celui des garçons est de 12,5% et celui des filles de 7.1% dans le Nord ; et dans l'ouest les taux sont respectivement de 8.1% et 3.7% ; dans les autres régions le taux d'abandons des filles est soit plus élevé ou sensiblement le même ; et la pandémie du SIDA peut minorer les résultats jusqu'ici atteints. Non seulement la réduction de la durée de vie qui serait due au SIDA limite les bénéfices découlant de l'investissement en éducation, mais elle menace l'efficacité du système à cause de l'augmentation de l'absentéisme des maîtres et élèves, de la nécessité de remplacement des maîtres malades, du nombre croissant d'enfants orphelins du SIDA, compliquant ainsi les tâches de gestion du système éducatif.

Tableau 4 : Indicateurs de l'éducation

	1994			1998		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Taux d'alphabétisation	51,6	11,8	18,9	50,6	10,8	18,4
Homme	61,7	18,8	27,1	59,9	15,6	24,8
Femme	40,9	5,7	11,4	42,0	6,8	12,9
Taux brut-primaire	74,2	28,4	35,2	102,3	30,8	40,9
Garçon	79,0	34,3	40,5	105,8	37,1	46,7
Fille	69,4	21,8	29,3	98,7	23,9	34,7
Taux brut - secondaire	36,7	4,9	11,2	48,8	4,5	13,0
Garçon	44,8	6,6	13,7	56,4	5,8	15,4
Fille	28,8	3,1	8,5	41,2	3,1	10,2
Taux brut - supérieur	6,1	0,0	1,4	4,9	0,0	1,3
Garçon	8,6	0,0	2,1	7,9	0,1	2,3
Fille	3,4	0,0	0,7	1,9	0,0	0,4

Source : Rapport d'analyse de la pauvreté - INSD-EP II - 1998

2.4.2. Santé et pauvreté

Poussée par une fécondité très élevée (Indice de fécondité à 6.8 naissances par femme), la population du Burkina Faso est en croissance rapide, le taux de croissance annuel atteignant 2.4 %. Les indicateurs de santé placent le Burkina Faso parmi les pays les plus défavorisés de l'Afrique Subsaharienne (voir Tableau 5). L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans, la mortalité juvénile est de 219 pour mille et la mortalité maternelle est de 930 pour 100,000 naissances. Plus d'un tiers des enfants souffrent de malnutrition. Le Burkina Faso est également un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus affectés par l'épidémie de SIDA. La séroprévalence VIH est de 7% dans la population générale et atteint 13% parmi les conducteurs routiers. Près de 64% des prostituées à Ouagadougou et 43% à Bobo-Dioulasso sont estimées être sero-positives. L'évolution des indicateurs de santé au cours du temps est également particulièrement inquiétante. Entre 1993 et 1999, certains indicateurs ne se sont pas améliorés de façon notable (fécondité) tandis que d'autres se sont dégradés (mortalité des enfants de moins de 5 ans) (voir Tableau 6).

Tableau 5 : Indicateurs de santé au Burkina Faso en comparaison à l'Afrique Subsaharienne ²

Pays	Espérance de la vie a la naissance	Mortalité Infantile (pour 1000 naissances vivantes)	Mortalité Juvénile (pour 1000 naissances vivantes,	Mortalité Maternelle (pour 100,000 naissances vivantes)	Indice de Fécondité (no. d'enfants par femme)	Prévalence VIH	malnutrition des enfants (pourcentage en dessous de 5 ans, 1990-96)
<i>Burkina Faso</i>	54	105	219	930	6.8	7%	
Afrique	52	91	151	822	5.6	8%	32
<i>Guinée</i>	46	122	220	880	5.7		24
<i>Madagascar</i>	58	96	162	600	6.0	0.5%	36
<i>Mali</i>	50	120	192	580	6.7		31
<i>Cote d'Ivoire</i>	55	88	138	600	5.6	14%	24
<i>Ghana</i>	60	71	110	740	5.0		27
<i>Ouganda</i>	40	99	141	550	6.7		26

Source : INSD

Tableau 6 : Indicateurs de Santé Burkina Faso 1993-1999

	1993	1999
Mortalité Juvénile (enfants de moins de 5 ans)	204.5	219
Mortalité Infantile	107.6	105
Mortalité Néonatale	51.3	41
Mortalité Post- néonatale	56.2	65
Mortalité Maternelle		930
Indice de Fécondité (femmes 15-49ans)	6.9	6.8
Taux de malnutrition		
- Poids pour âge	29.5%	
- Taille pour âge	29.4%	

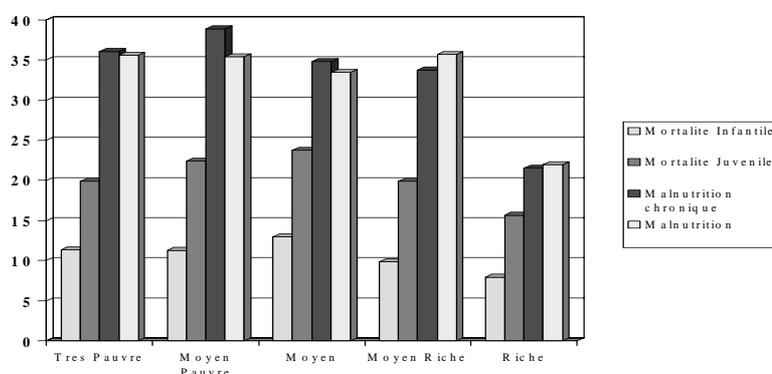
L'examen des indicateurs de santé par niveau socio-économique montre également des disparités significatives de l'état de santé entre les groupes les plus riches et les plus pauvres du Burkina. (Tableau 7) La figure 1 montre clairement le fossé existant entre le groupe des 20% les plus riches où les indicateurs sont significativement meilleurs et les 80% les plus pauvres qui présentent des taux de mortalité et de malnutrition encore très élevés. Ce fossé paraît être lié essentiellement au différentiel urbain-rural. Il est par exemple observé en milieu urbain une chute de la fertilité qui ne se retrouve pas en zones rurales. (Référence enquête EDS 1999). L'incidence de maladies comme la diarrhée et les infections respiratoires aiguës ne sont pas fortement liées au statut socio-économique, ce qui reflète probablement la forte pression infectieuse de l'environnement, avec le paludisme, le manque d'accès à l'eau potable et les problèmes d'assainissement. Cependant, dans les groupes les plus riches, l'utilisation des services de santé est plus élevée et la malnutrition plus basse ; ce qui confirme que l'état nutritionnel et l'accès aux services de base sont des importants cofacteurs de la mortalité des enfants.

1 pour l'Afrique valeurs moyennes 1990-1996.

Tableau 7 : Indicateurs de Santé par niveau socio-économique

1993							
Indicateurs de Santé	Quintiles				Population		Ratio
	Pauvre	Moyen Pauvre	Moyen	Moyen Riche	Riche	Moyenne	
Mortalité Infantile	113.6	113.0	129.8	98.6	79.7	107.6	1.425
Mortalité des enfants de < 5 ans	199.2	223.9	237.3	198.6	156.4	204.5	1.274
Malnutrition Modérée, taille pour âge (%)	36.1	38.9	34.8	33.8	21.5	33.3	1.679
Malnutrition Poids pour âge (modérée)	35.6	35.4	33.5	35.7	22.0	32.7	1.618
Malnutrition Poids pour âge (sévère)	9.6	11.8	8.9	11.1	4.0	9.3	2.400
Indice de Masse corporelle chez les mères (%)	15.7	16.5	16.5	16.1	10.2	15.1	1.539
Indice de Fécondité	7.5	6.7	7.1	7.0	4.6	6.5	1.630
Indice de Fécondité (15-19 ans)	182.0	142.0	173.0	190.0	97.0	149.0	1.876
Prévalence de la diarrhée chez les enfants	22.3	18.3	20.5	21.5	17.9	20.1	1.246
Prévalence des IRA chez les enfants	10.2	12.3	11.2	10.6	11.1	11.1	0.919

Figure 1: Taux de mortalité et de malnutrition des enfants par groupe socio-économique

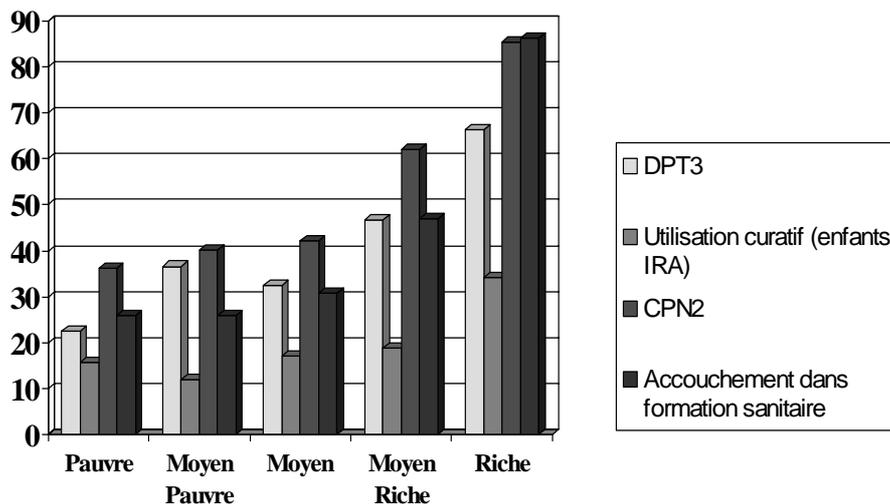


L'utilisation des services de santé est encore très insuffisante. La couverture vaccinale chez les enfants de 0 à 11 mois reste encore très basse. Les données de 1998 se présentent comme suit : BCG : 52% DTCP3 : 31% ; rougeole : 38% ; fièvre jaune : 33%, s'élevant légèrement de 39% en 1992 à 42% en 1998. L'utilisation des services curatifs de base, tout en restant à un niveau comparable aux pays voisins d'Afrique de l'Ouest, reste basse à 0,2 visites par personne et par an. La prévalence contraceptive est de 5% seulement. L'utilisation des moustiquaires, imprégnées ou non est très basse. La proportion des femmes ayant accouché dans une formation sanitaire a baissé de 43% en 1993 à 27% en 1999. Et en dépit d'une connaissance généralisée du SIDA (87% des femmes et 96% des hommes de 15 à 64 ans connaissaient les modes de transmission du SIDA en 1999), l'utilisation du condom par les populations les plus vulnérables (routiers, femmes "libres", militaires) reste faible.

Les services de santé sont particulièrement peu utilisés par les pauvres et les populations vulnérables. Seuls les 20% les plus riches présentent un niveau d'utilisation des services satisfaisant. De façon

globale les 20% les plus pauvres utilisent deux fois moins les services que les 20% les plus riches (figure 2). Il existe également un grand différentiel entre riches et pauvres et entre zones rurales et zones urbaines en terme de couverture vaccinale. Les enfants en zone rurale sont moins vaccinés que les enfants en zone urbaine. Les études des bénéficiaires montrent également que certains services ne sont pas abordables pour les groupes les plus pauvres.

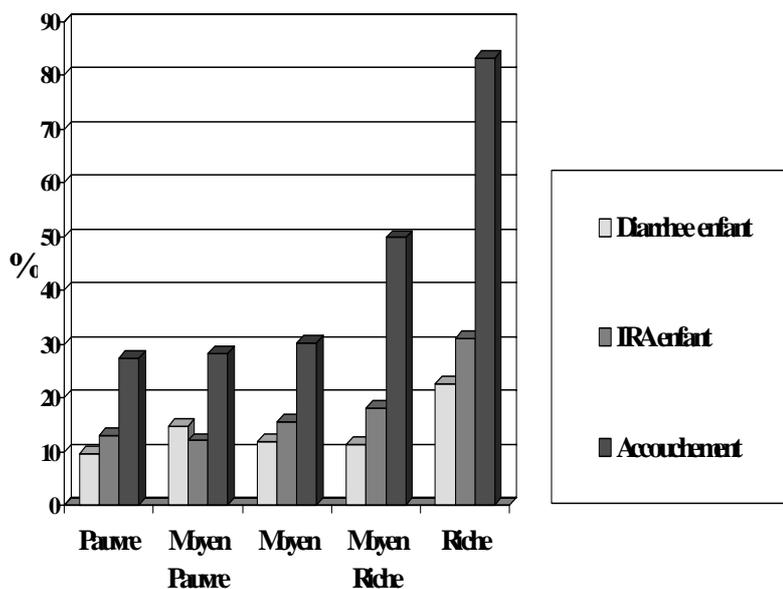
Figure 2: Utilisation des services de santé essentiels par groupe socio-économique



Lorsque l'on différencie l'utilisation en fonction du prestataire en public ou privé, il apparaît que de façon générale, les services de santé publics sont moins utilisés par les pauvres que les riches, tant pour la vaccination (essentiellement offerte par le public) que pour les soins curatifs de l'enfant ou l'accouchement. (voir figure 3).

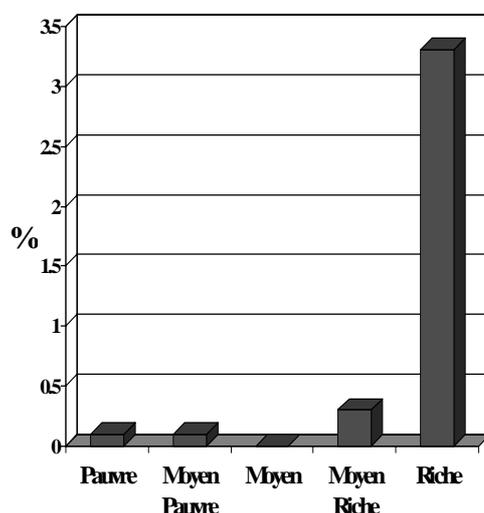
Figure 3: Utilisation des services publics pour les soins curatifs aux enfants et l'accouchement

Cependant la différence est la même ou encore plus marquée pour les services privés. Les pauvres ne



les utilisent que dans une proportion très faible (Figure 4). Pour l'accouchement 72% du groupe des 20% les plus pauvres accouchent à domicile.

Figure 4: Utilisation des services privés pour l'accouchement



Les dépenses publiques de santé, exprimées en proportion du budget de l'Etat ont augmenté au cours des dernières années, passant de 7% en 1993 à 12% en 1998 (hors dette et financements extérieurs). Cependant le Burkina Faso a dû faire face à une augmentation du coût des consommables (médicaments et vaccins) et matériels (réfrigérateurs, véhicules, carburants) importés en 1994 à la suite de la dévaluation du Franc CFA. L'appui des bailleurs de fonds représente également une proportion élevée du budget de la santé. L'ensemble des dépenses de santé (gouvernement et transferts des bailleurs externes) représente près de 7 US\$ par habitant, un montant significativement plus élevé que dans les pays voisins à PNB comparable. La distribution de ces ressources est encore cependant fortement déséquilibrée en faveur des niveaux centraux et des zones urbaines. Les dépenses récurrentes non salariales et hors transferts courants, sont allouées essentiellement au niveau central (49,83% en 1999 et 56,89% en 2000). En 1999, le niveau régional recevait 4,47% et 4,87% en 2000. Les districts ont reçus en 1999, 45,70% et en 2000, 38,24%. Il est à noter que les pourcentages pour l'année 2000 sont déterminées sur la base des dotations initiales. En sus les ménages contribuent pour des montants élevés. Les dépenses privées représentent près de 10US\$ par habitant.

2.4.3. Eau potable

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable se caractérise par un taux de couverture insuffisant malgré les efforts d'équipement du pays en centres d'approvisionnement. En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, surtout en milieu rural, accentuant les risques de mortalité et de morbidité dus aux maladies d'origine hydrique, liées à l'insalubrité de l'eau et de l'habitat.

Environ 90% des ménages s'approvisionnaient au puits, au forage ou au robinet public aussi bien en 1994 qu'en 1998. Le pourcentage d'utilisation du robinet a cependant connu une augmentation modérée entre 1994 et 1998 en milieu urbain, tandis que l'utilisation du forage connaît une certaine progression en milieu rural, comparativement aux autres sources d'eau potable. Ces tendances dénotent d'une amélioration de la qualité de l'eau potable disponible aux ménages. Les résultats sont en partie attribuables à la politique nationale de l'eau potable ("Eau potable pour tous en l'An 2000").

Grâce à l'intervention vigoureuse de cette politique, le sud-ouest qui en 1994 tirait 68% de son eau des rivières (donc non potable) a réduit cette source à 36% en 1998. Cependant, la période de collecte des données en 1998 (période sèche) n'exclut pas que le faible recours aux cours d'eau soit dû à l'assèchement de ceux-ci.

2.4.4. Cadre de vie

La qualité du logement, qui regroupe un ensemble d'éléments rendant l'habitat agréable ou rude, est analysée à travers plusieurs dimensions : le mur, le plancher, le toit, le mode d'évacuation des eaux usées, le type de toilette, la présence d'électricité et le type d'énergie utilisée pour la cuisine. Pour cet indicateur du développement humain, le hiatus entre la ville et le village est énorme. Parmi les services de l'habitat, l'électricité est celui qui peut contribuer à changer substantiellement le mode de vie. En milieu rural burkinabè, moins de 1% des ménages y avaient accès en 1994 et aucun progrès n'a été enregistré en 1998. Il est vrai que le Burkina n'a pas encore adopté une politique d'électrification rurale, cela peut-être parce que le service est même encore fourni en deçà de la demande en milieu urbain. La proportion des ménages urbains à habitation équipée de service électrique ne progresse, en effet, que de 29 % en 1994 à 34% en 1998. Même en ville, 63% des ménages s'éclairent à la lampe à base de pétrole en 1998, une légère baisse par rapport au taux de 69% en 1994. Un constat d'importance est qu'en milieu urbain, les ménages des quintiles inférieurs du revenu n'ont enregistré aucun progrès remarquable en matière de fourniture d'électricité entre 1994 et 1998. Ceci est dû à un écart important entre l'offre et la demande en forte progression par suite de l'occupation accélérée de zones périphériques.

2.4.5. Femmes et pauvreté

Le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne où les femmes scolarisées représentent environ 21% des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5% dans les sociétés privées du secteur moderne. Au niveau de l'animation de la vie publique (politique) bien que de nets progrès aient été réalisés, les femmes sont peu représentées au Parlement et au sein du Gouvernement.

La situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité encore plus élevées. Les causes directes telles que les hémorragies et les infections sont responsables d'environ 72% des cas de décès maternels. Par ailleurs, il est établi que 55% des femmes enceintes sont anémiées. Sur l'ensemble du pays, seulement 38,4% des femmes enceintes subissent une consultation prénatale. A cause des accouchements dans les conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité prénatale était de 126 pour mille en 1995. Les facteurs explicatifs de la situation sanitaire des femmes relèvent, en plus de l'ignorance et de la pauvreté, du fardeau des activités domestiques ainsi que de pratiques traditionnelles néfastes, de l'insuffisance des mesures d'assainissement et de fourniture d'eau potable.

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs sociologiques et culturelles déterminent souvent la faible participation des femmes à la vie économique et publique. Avec l'aide des ONG, les coopératives de femmes exercent des activités de production maraîchère et d'artisanat dans le secteur touristique. Cependant, ces activités ont une faible productivité en raison du manque de service d'appui et d'accès au crédit. L'insuffisance des mécanismes institutionnels mis en place pour octroyer des crédits aux femmes empêche celles-ci de bénéficier des facilités de crédit. Pour améliorer les conditions socio – économiques des femmes, il est nécessaire de créer un réseau d'institutions financières capables de drainer l'épargne et de la recycler à des fins d'investissement à travers des crédits à moyen et long termes à leur profit.

Les femmes au Burkina Faso sont moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24,8%). Et quel que soit le niveau de vie, il y a une discrimination au détriment des femmes. Elle est même très prononcée au niveau du premier quintile. Ainsi, on peut dire que la pauvreté explique en partie la faible alphabétisation des femmes par rapport aux hommes. En outre, l'enquête confirme que les femmes ont un accès limité aux soins de santé, aux opportunités d'emplois et de crédit, et participent moins à la vie politique nationale et à la prise de décision.

2.4.6. Autres déterminants

2.4.6.1. Accès des pauvres à la terre

Les textes portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ont fait l'objet de plusieurs relectures pour tenir compte de l'évolution des réalités nationales. Mais la mise en œuvre de ces textes reste encore limitée bien qu'elle constitue un impératif dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté. En effet la répartition et la possession des terres surtout en ce qui concerne les terres cultivables (y compris l'attribution de titres de propriété), ont des incidences décisives sur la production, le revenu et les conditions de vie des ménages pauvres ruraux. Au-delà de l'accès à la terre en tant que ressource productive agricole, celle-ci peut aussi être valorisée en tant que patrimoine foncier, principal actif des ménages pauvres. Il est aussi possible de lui attribuer une valeur d'échange en vue de favoriser l'allocation la plus efficace de cette ressource naturelle entre plusieurs utilisations possibles et ainsi contribuer à l'amélioration du bien-être des groupes pauvres. Enfin, dans le cadre du financement de micro - infrastructures ou d'activités génératrices de revenus, la terre, souvent le seul actif des ménages pauvres, peut servir de garantie à l'octroi de crédits ou de prêts.

2.4.6.2. Accès des pauvres au capital productif, à l'emploi et aux services financiers

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et des revenus des groupes pauvres, l'accès de ceux-ci au capital productif et aux technologies adaptées aux pauvres permet celui à un emploi ou à une activité génératrice de revenus, et par voie de conséquence au capital financier et, plus particulièrement au crédit. Au-delà de l'impact reconnu de l'épargne, du crédit et des prêts dans le cadre de la réduction de la pauvreté et l'accroissement des revenus des pauvres, la question clé actuelle du développement du micro - crédit à destination des pauvres se focalise sur l'intermédiation financière. L'intermédiation financière permet de mettre ensemble l'offre et la demande de fonds via ces professionnels. En la matière les autorités burkinabé ont mis en place des instruments de financement tels que le Fonds national pour la promotion de l'emploi (FONAPE), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), de Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le Projet d'appui à la promotion de petites et moyennes entreprises (PAPME). Ces fonds complètent les initiatives développées par les organismes de coopération pour la promotion de la petite entreprise : cellule d'appui à la petite entreprise de Ouagadougou (CAPEO), Bureau d'appui en management d'entreprise (BAME) de la région de Bobo - Dioulasso, etc.. Ces différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais restent limités dans leurs capacités à répondre aux besoins de leur public cible.

En règle générale, jusqu'à présent, l'intermédiation financière a peu touché les zones les plus pauvres et les ménages les plus pauvres. L'économie des pauvres reste peu liquide à cause de l'inexistence des banques à leur niveau et du peu d'implantation des organismes de micro - crédit. Ils ne peuvent donc ni accumuler de l'épargne ni avoir accès au crédit. Dans la perspective de la réduction de la pauvreté humaine, il est nécessaire d'accroître l'offre de micro - financements afin de proposer une gamme variée d'activités essentielles pour la promotion des conditions de vie des pauvres, la satisfaction de leurs besoins essentiels de base et le renforcement des capacités.

2.4.7. Conclusion

De l'analyse qui précède, il ressort que, outre des facteurs écologiques et géographiques, la pauvreté au Burkina Faso est due essentiellement à :

- Une économie peu compétitive, croissant à un taux modeste qui ne permet pas de dégager des revenus et de créer des emplois pour une large partie de la population et qui n'engendre pas non plus suffisamment de ressources à l'Etat, lui permettant d'assurer la fourniture des services sociaux et économiques de base ;
- Une population peu alphabétisée et peu scolarisée, bénéficiant de peu de soins et soumise au risque du SIDA ;

- Une insuffisante capacité de formulation des stratégies et priorités de programmation des investissements ;
- Une faible efficacité des services publics et une coordination insuffisante de l'aide extérieure.

Ces dernières années, la pauvreté n'a pas diminué autant que l'on pouvait s'y attendre avec un taux de croissance de l'économie de plus de 5 % : elle est globalement restée stable avec une légère diminution en milieu rural compensée par une forte poussée en milieu urbain. Cependant, des améliorations sensibles ont eu lieu dans l'éducation par exemple, mais certains indicateurs de la santé restent inquiétants.

La réduction de la pauvreté au Burkina passe essentiellement par une réduction de la pauvreté de la population vivant en milieu rural qui représente comme nous l'avons vu, plus de 94 % de la population pauvre du Burkina. Cette réduction doit résulter d'une croissance des revenus du monde rural et de l'amélioration de ses conditions de vie. L'appui à la croissance des sources de revenus actuels tels que l'agriculture et l'élevage est fondamental mais doit se coupler à une recherche de sources de revenus complémentaires résultant d'une diversification des activités du monde rural. L'importance des femmes dans ce processus de croissance ne doit pas être sous estimée. Ce soutien à la croissance du monde rural doit se traduire par un plus grand accès aux facteurs de production tels que la terre, le crédit, les technologies et l'information, et à des plus grands investissements en infrastructure. En même temps les conditions d'accès aux services sociaux de base tels que l'eau, la santé, l'éducation qui sont si différents en milieu rural qu'en milieu urbain, doivent être une priorité de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES NATIONALES

3.1. VISION DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

Le Gouvernement a élaboré en 1995, une Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) dont la finalité est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque burkinabe d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;
- la sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- la sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;
- la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;
- et la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation l'efficacité et la transparence.

Ce renouveau de politique économique et sociale est guidé par les principes fondamentaux suivants: (i) la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux ; (ii) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiques ; (iii) la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement ; (iv), la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques ;

Cette lettre qui fera l'objet de relecture à la lumière des résultats de l'étude prospective Burkina 2025 (voir encadré) demeure le cadre conceptuel du présent programme de réduction de la pauvreté pour lequel le Gouvernement se fixe les grandes orientations suivantes : (i) renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les différentes disparités ; (ii) poursuivre les politiques macro – économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ; (iii) accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ; (iv) réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale.

Encadré 3 : Etude prospective Burkina 2025

L'évolution actuelle de l'environnement international exige des différents Etats, une plus grande capacité d'anticipation et de pilotage de leur développement. C'est dans cette perspective que le Gouvernement burkinabè a décidé avec l'appui de certains partenaires, la réalisation d'une étude prospective Burkina 2025. L'objectif essentiel d'une telle étude est de favoriser un dialogue social sur les problèmes majeurs de développement en vue de définir une vision consensuelle du futur du pays.

Cette entreprise lancée en fin 1999 mobilisera pendant plus de dix-huit mois, les différents acteurs de l'Etat, du secteur privé, des organisations de la société civile à travers le Conseil National de la Planification Stratégique. Elle permettra de disposer d'un cadre prospectif de référence pour les différents agendas stratégiques de développement et particulièrement ceux visant la réduction de la pauvreté.

L'étude prospective "Burkina 2025" comporte trois grandes phases : (i) la constitution de la base d'information et l'établissement du diagnostic stratégique ; (ii) la construction de scénarios et détermination de la vision et (iii) la formulation de stratégies et planification du développement. Les membres de l'équipe chargée de la conduite de l'étude ont été formés aux méthodes et les outils de la prospective avant le démarrage effectif de l'étude. Les populations (le grand public, les experts et les leaders d'opinion), par voie d'enquête sur les aspirations nationales réalisée courant avril 2000, ont été appelées à exprimer : (1) leur perception sur la situation passée et présente de la société burkinabè ; (2) leur vision de la société c'est-à-dire le futur souhaité de l'évolution de la société et (3) leurs stratégies pour la réalisation de la société désirée à long terme.

3.2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT A MOYEN ET LONG TERMES

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le gouvernement au cours des années à venir sont (i) accroître le Produit intérieur brut (PIB) par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4 à 5% par an à partir de 2003 ; (ii) réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 45% à 30% à l'horizon 2015 ; (iii) améliorer l'espérance de vie d'au moins dix ans.

Pour atteindre ces objectifs de développement, le gouvernement s'est assigné des objectifs dans quatre secteurs prioritaires dont la réalisation permettra d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté.

3.2.1. Education

La politique globale de développement du système à l'horizon de l'année 2010 repose sur deux principes : augmenter la couverture d'éducation de base en vue de l'éducation universelle tout en améliorant sa qualité; et assurer que le développement du système éducatif y compris le niveau post-primaire satisfasse la demande en main d'œuvre éduquée et que les sortants du système éducatif répondent en quantité et qualité aux besoins de l'économie. La perspective pour les dix prochaines années est donc de poursuivre cette politique de priorité pour le développement de l'éducation de base en quantité et en qualité, mais aussi de permettre un certain développement des niveaux post-primaires. Il s'agit d'une part de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations d'une partie de la population dans ce domaine et d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel urbain et rural.

3.2.1.1. Pour l'éducation de base,

le programme vise à accroître l'accès à une éducation de base suffisamment qualitative pour la majorité de la population du pays par la recherche de solutions rentables et financièrement durables, capables de résoudre les problèmes qui ont jusqu'à présent ralenti le développement du secteur, causé son inéquité et son inefficacité.

Les objectifs pour les dix prochaines années sont les suivants :

- accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation primaire, de 40 % à 70%, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer sa qualité et son efficacité ce qui ferait passer son gain de productivité de 24% à 55% ;
- offrir une alphabétisation de qualité aux adultes (en particulier pour les femmes et les habitants des zones défavorisées) et faire passer le taux d'alphabétisation de 22% à 40%, avec des programmes d'alphabétisation de base et fonctionnelle, dispensés par des ONG et associations communautaires à des coûts récurrents réduits ;
- offrir à 300.000 enfants de la classe d'âge 3-6 ans une éducation centrée sur le développement de la petite enfance , à 165.000 jeunes de la classe d'âge 9-15 ans non scolarisés ou déscolarisés une éducation bilingue de quatre ans et une formation pré professionnelle, à coûts récurrents réduits ;
- améliorer la qualité des apprentissages et d'enseignement afin de réduire les gaspillages dus aux niveaux élevés de redoublement et d'abandon ;
- renforcer la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions ainsi que la capacité de pilotage du MEBA compatible avec le volume d'activités en très forte croissance qui sera généré par le programme et la politique de décentralisation et de déconcentration du pays.

Il est donc prévisible qu'à l'horizon de l'année 2010, eu égard à l'augmentation de la population scolarisable d'environ 30 % sur la période, le nombre des jeunes scolarisés à ce niveau passera de 800 000 à 1 800 000, soit 123 % d'augmentation sur la période.

3.2.1.2. Pour les autres ordres d'enseignement

les perspectives d'expansion sont les suivantes:

- dans le premier cycle secondaire, les effectifs passeraient de 134 000 à 229 000, soit une augmentation de 71 % ;
- dans le second cycle secondaire, les effectifs passeraient de 27 000 à 48 000, enregistrant une croissance de 78 % ;
- dans l'enseignement technique public, les effectifs pourraient passer du chiffre de 3700 à celui de 8000, enregistrant une augmentation de 116 % ;
- et dans le supérieur, les effectifs pourraient augmenter de 50% sur la même période.

Pour les quatre prochaines années (2000-2004), le programme s'articulera autour de quatre mesures essentielles :

- (i) l'organisation d'activités dites initiales, en priorité dans les 20 provinces qui ont les taux de scolarisation les plus bas et où il existe des zones à demande en éducation primaire apparente ou des résistances à l'école. Cela se fera en testant une approche intégrée de l'éducation (développement de la petite enfance, éducation non formelle en utilisant l'approche du faire-faire pour l'alphabétisation);
- (b) l'introduction du nouveau curriculum bilingue dans tous les CPI et CP2 de ces vingt provinces ;
- (c) l'évaluation de la rentabilité du programme intégré et du curriculum bilingue et la préparation de la Phase II du programme ;
- (d) la mise en place d'instruments de pilotage du Plan décennal, y compris les arrangements institutionnels ;
- (e) l'opérationnalisation du programme intégré, à travers le renforcement des missions des structures déconcentrées (DREBA et DPEBA) et l'organisation des échelons locaux (départements et villages) sur la base d'un projet d'éducation de qualité.

Les résultats attendus sont les suivants: (a) l'écart entre le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation de ces 20 provinces et les moyennes nationales est ramené à 10 points ; (b) l'écart de taux de scolarisation entre les zones rurales et urbaines à l'intérieur des 20 provinces est réduit (c) le taux de scolarisation du pays atteint au moins 50% dont 43% des effectifs constitués de filles, et celui de l'alphabétisation au moins 28% dont 60% des effectifs sont des femmes; (d) le taux de redoublement est à 10% en moyenne pour le formel au niveau national; (e) pour le non formel, le taux d'abandon est de 10% et le taux de réussite à l'évaluation certificative à la fin des trois niveaux de formation passe de 60 à 70% dans les 20 provinces; (f) les activités sur le VIH/SIDA touchent les 45 provinces; et (g) les plans locaux de développement de l'éducation intégrée sont exécutés.

3.2.2. Santé

La lettre du gouvernement relative au développement du secteur Santé primaire fixe les objectifs suivants :

- améliorer la couverture sanitaire en décentralisant la provision et la gestion des services au niveau des districts de santé ;
- améliorer la qualité des services de santé ;
- assurer la disponibilité des médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire à des prix abordables ;
- améliorer la couverture par les programmes de santé publique essentiels en les intégrant à la provision des SSP ;
- assurer la formation de base, continue et spécialisée des personnels de santé ;
- encourager l'implication du secteur privé à répondre aux besoins de santé ;
- enfin, renforcer la participation des usagers et des communautés dans la gestion de la santé et rendre comptables les prestataires pour les résultats obtenus.

Tableau 8 : Objectifs de Santé à moyen et long termes

	2000	2004	2009	2014
Mortalité				
Mortalité Infantile (<1 an)	105	70		
- Urbaine				
- Rurale				
Mortalité Maternelle	930			450

Tableau 9 : Objectifs de couverture par le paquet minimum d'activités

	2000	2001	2002	2003	2004	2009	2014
Nombre de consultations CSPS par habitant par an							
Couverture vaccinale (DPT3)	50	60	65	70			
CSPS remplissant les normes en matière de personnel	60%	65	80	90	100%	100%	100%

3.2.3. Eau Potable

Les indicateurs présentés dans le tableau 10 s'appuient sur le concept de l'hydraulique villageoise à savoir un point d'eau pour 500 habitants, une distance de portage d'eau de 500 mètres et une norme de desserte de 20 litres d'eau par jour et par habitant (20 l/J/H), critères définis dans le contexte national de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA : 1981-1990). Aussi il est défini des normes de desserte de 50 à 60 l/J/H dans les villes moyennes et les grandes villes et 30 l/J/H dans les centres secondaires. Cependant, avec l'avènement du Ministère de l'Environnement et de l'Eau, depuis juin 1995 et en vue d'assurer un meilleur accès à l'eau potable à toutes les populations il a été développé l'approche de l'hydraulique de quartier sur la base des critères suivants : 1 point d'eau pour 300 habitants et une distance de portage de 300 mètres. Par ailleurs, en vue de déterminer des taux de couverture réalistes des besoins en eau potable des populations il a été engagé depuis lors des réflexions tendant à la révision des critères et normes de desserte en eau potable des populations (rurales, semi-urbaines et urbaines). Ces réflexions sont en cours.

Tableau 10 : objectif de desserte en matière d'eau potable

INDICATEURS	ANNEE DE BASE 1999	2000	2001	2002	2003	2010
1 - Réduction des disparités entre provinces en matière d'AEP par accroissement du taux de couverture.						
Nombre de provinces (NP) < 50%	3	0	-	-		0
50% < NP < 75%	9	4	2	2		0
75% < NP < 85%	10	3	2	2		0
85% < NP < 90%	6	3	3	1		0
90% < NP	17	35	37	37		45
2 - Accroissement de l'équipement des centres secondaires (2000 à 10 000 hts).	200	215	245	305	365	800
3 - Réduction du taux de pannes des pompes à motricité humaine.	20%	20%	20%	18%	18%	5%
4 - Amélioration de l'accès à l'eau potable par la création de nouveaux points d'eau.	30.000	30.600	31.400	32.500	33.000	

3.2.4. Agriculture et élevage

Au début des années 1990, le gouvernement a entrepris des réformes importantes pour améliorer les performances des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, sur la base de la lettre de politique de développement agricole élaborée en 1992. Ces réformes ont permis notamment de libéraliser le commerce des produits agricoles (céréales traditionnelles et riz), privatiser un certain nombre d'entreprises agro-industrielles publiques, et de réorganiser le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ainsi que les services agricoles (vulgarisation et recherche). Pour soutenir et renforcer ces acquis, et prenant en compte l'importance de l'agriculture et de l'élevage dans la lutte contre la

pauvreté qui affecte la majorité des populations rurales, le Burkina a adopté en 1999 une stratégie de croissance durable de l'agriculture et un Plan Stratégique Opérationnel (PSO) pour sa mise en œuvre. La stratégie de développement agricole se fixe les grands objectifs suivants :

- accroître de 5 à 10% l'an la production agricole au cours des 10 prochaines années (horizon 2010) ;
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par an, de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural ;
- créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée; couvrir les besoins caloriques normaux (2500 cal/jour) et augmenter la consommation de protéines animales (de 9,3 kg/tête/an actuellement à 21 kg/tête/an) ;
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

S'inscrivant dans les orientations politiques de l'Etat, le plan d'action élevage vise à protéger l'élevage traditionnel et consolider sa productivité pour accroître les revenus des éleveurs traditionnels ; encourager et intensifier le développement d'un élevage moderne pouvant intéresser de nouveaux acteurs et créer des emplois ; et intensifier l'ensemble des actions permettant d'accroître la contribution de l'élevage à la balance des paiements, à l'amélioration de la valeur ajoutée et à la sécurité alimentaire. Ce plan se fonde sur une stratégie visant à :

- optimiser sur le plan de la production et de la productivité les ressources naturelles du pays ;
- offrir les meilleures conditions possibles à la prise en charge du développement par le secteur privé et les organisations d'éleveurs ;
- recentrer le rôle de l'Etat dans ses tâches régaliennes et lui assurer les moyens d'améliorer ses actions dans le cadre de la décentralisation.

Les objectifs spécifiques correspondants portent sur la productivité animale, considérée par catégorie et filière, sur la productivité des zones pastorales en respect des zones agro-écologiques, l'offre au secteur privé de toutes conditions susceptibles de lever les contraintes qui pèsent sur lui, et le renforcement du cadre institutionnel.

Tableau 11 : Objectifs quantitatifs du PSO : agriculture

Critère	Unité	Situation 2000	Objectif en 2010
Taux de mécanisation des exploitations agricoles	Pourcentage	35	65
SFD			
- clients	- nombre		480 000
- taux de pénétration	- pourcentage		30
- crédits octroyés	- milliards de FCFA	8	71
- épargne collectée	- milliards de FCFA		43
Production de céréales			
- Mil	- tonnes	796 000	1 070 034
- Sorgho	- tonnes	1 133 500	1 524 137
- Maïs	- tonnes	346 000	1 086 000
- Riz	- tonnes	97 000	305 000
- Total	-tonnes	2 395 000	4 215 000
- taux de croissance annuel	- %		4,1
Production de niébé	- tonnes	251 307	604 000
- taux de croissance annuel	- %		7
Production de tubercules			
- Igname	- tonnes	41 000	128 000
- Pomme de terre	- tonnes	14 000	108 000
Production de coton-graine			
- rendement	- tonnes	280 000	550 000
	- Kg/ha	900	1 500

Tableau 12 : Objectifs quantitatif du PSO : élevage

Paramètres	Productivité actuelle	Objectifs 2010
Filière Bétail-Viande		
<i>Productivité numérique</i> (nombre de petits sevrés par femelle et par an)		
- Bovins	0,5	0,6
- Ovins-caprins	0,99	1,10
- Porcs	9	11
<i>Productivité pondérale</i> (poids kg carcasse)		
- Bovins	113	125
- Ovins	9	11
- Caprins	8	10
- Porcs	24	30
Filière Lait (litres de lait par lactation)	110	360
Filière Avicole (oeufs par pondeuse)	45	93

Le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de définir une Stratégie nationale de développement rural décentralisé pour servir de cadre fédérateur aux différents programmes et projets visant le développement des communautés rurales à la base, afin de permettre un usage plus efficient des ressources et une couverture nationale de qualité en matière de lutte contre la pauvreté. Une synergie des interventions pour une plus grande efficacité devrait être établie par le biais de l'harmonisation des approches et méthodes, un mécanisme de coordination et de suivi et d'évaluation mis en place au niveau national.

Encadré 4 : Programme national de développement rural décentralisé

Le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de définir une Stratégie nationale de développement rural décentralisé pour servir de cadre fédérateur aux différents programmes et projets visant le développement des communautés rurales à la base, afin de permettre un usage plus efficient des ressources et une couverture nationale de qualité en matière de lutte contre la pauvreté. Une synergie des interventions pour une plus grande efficacité devrait être établie par le biais de l'harmonisation des approches et méthodes et un mécanisme de coordination et de suivi et d'évaluation mis en place au niveau national.

Une Lettre de Politique de développement Rural Décentralisé (LPDRD) est en cours d'élaboration pour cristalliser la vision globale dans un cadre multisectoriel bien orienté.

A travers les premières idées données sur cette stratégie, la vision sur le monde rural à l'horizon 2010, s'articule autour des points essentiels suivants : (i) Les populations rurales ont la pleine responsabilité du développement au niveau local, par le biais des collectivités décentralisées, dans le cadre d'un partenariat effectif avec l'administration et les services de l'Etat ; elles ont la compétence du choix des priorités de développement, de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures sociales, et socio-économiques et de la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs.

(ii) Les populations rurales accèdent efficacement aux services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.) et aux infrastructures de base.

(iii) Les missions de services techniques de l'Etat sont recentrées sur les fonctions régaliennes de formulation et de suivi des politiques sectorielles, de respect de la réglementation et de la mise en place des investissements publics structurants.

(iv) Les opérateurs privés, les ONGs et les structures associatives contribuent à la mise en oeuvre des plans locaux de développement par des prestations de services variées, sur des bases contractuelles.

(v) Les revenus des populations rurales se sont accrus, et leur sécurité alimentaire s'est améliorée.

4. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

4.1. GRANDS PRINCIPES DE LA STRATEGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

La stratégie globale du gouvernement pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso repose sur sept grands principes directeurs étroitement liés qui sont : le recentrage du rôle de l'Etat, la gestion durable des ressources naturelles, la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, la promotion d'une bonne gouvernance, la prise en compte de la dimension régionale, l'équilibre régional et la dimension genre.

4.1.1. Un recentrage du rôle de l'Etat.

La stratégie adoptée par le gouvernement pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso suppose comme préalable que l'Etat n'intervienne que dans le cadre d'une définition claire de ses attributions et rôle par rapport à ceux de la société civile et du secteur privé. L'intervention publique sera toujours guidée par deux raisons majeures : suppléer les défaillances du marché dans l'allocation efficace des ressources et rechercher l'équité sociale. Il est nécessaire de procéder à une réévaluation du rôle de l'Etat, à la lumière des thèses en vogue sur son désengagement, la libéralisation de l'économie et la promotion du secteur privé. L'idée n'est pas, bien sûr, de redonner à l'Etat un rôle dirigiste qu'il n'est pas en mesure d'assumer, mais de le mettre en situation de remplir au mieux ses fonctions régulatrices et redistributrices en vue d'éviter les dérapages et l'accentuation des inégalités. L'Etat ne se substituera pas aux producteurs. Il encouragera l'initiative privée. Toutefois, compte tenu du niveau de développement du Burkina, l'Etat jouera un rôle régulateur et redistributeur, notamment dans les secteurs sociaux à travers l'instrument budgétaire et fiscal.

4.1.2. Une gestion durable des ressources naturelles.

La croissance démographique et la pauvreté exercent une forte pression sur les ressources naturelles qui constituent souvent l'actif principal entre les mains des pauvres. Cette situation a pour conséquence, une exploitation abusive des ressources naturelles qui tend à compromettre la durabilité des actions de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté sera basée sur la recherche d'un équilibre entre les besoins des populations et la gestion durable des ressources disponibles.

4.1.3. La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds.

Le succès de la stratégie de réduction de la pauvreté exige la mise en œuvre d'une nouvelle forme de partenariat entre l'Etat et les partenaires au développement. Ces derniers doivent insérer leurs appuis dans le cadre des stratégies et politiques définies par le gouvernement et non développer des programmes parallèles. En contrepartie, l'Etat devra définir un cadre pour l'évaluation des résultats et des impacts des politiques publiques qui associent à la fois les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. Ce partenariat s'appuiera donc sur l'idée d'appropriation : une fois admis les objectifs généraux, les bailleurs de fonds laissent toute latitude au Gouvernement sur le choix des instruments de sa politique, ainsi que sur le rythme et la séquence des réformes. La substitution de l'aide projet budgétaire à l'aide projet sera un élément essentiel de l'amélioration de la coordination des intervenants.

4.1.4. La promotion de la bonne gouvernance.

L'existence d'une relation dialectique entre démocratie, bonne gouvernance et développement socio-économique est désormais largement admise. La démocratie ne pourrait se consolider si elle ne s'accompagne pas de l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre. La bonne gouvernance a une dimension économique et une dimension politique. D'importants progrès ont été faits au cours des dernières années concernant les volets politique (instauration du multipartisme, adoption d'une constitution libérale, mise en place des institutions démocratiques et tenue régulière

des élections...) et économique (recherche d'une meilleure transparence dans la gestion budgétaire et des affaires publiques à travers des instruments comme l'adoption de lois des règlements, la création d'une Cour des comptes indépendante...). Ces progrès doivent toutefois être consolidés à travers toute une série de mesures complémentaires.

4.1.5. La prise en compte de la dimension genre

Le gouvernement est convaincu que la femme constitue un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. Par conséquent, aucune stratégie de développement centrée sur l'homme ne peut être viable sans qu'elle ne joue un rôle primordial. Ainsi, le gouvernement considère-t-il la participation de la femme au processus de développement comme un élément déterminant dans sa stratégie de développement.

4.1.6. La réduction des disparités régionales

Les différentes sources de données révèlent un écart de développement entre les régions du pays notamment en matière de potentialités, de revenus et d'accès (l'insuffisance de l'offre) aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé et l'eau potable. Toute chose qui incite à l'exode. Des actions de fixation des jeunes dans leur terroir ont déjà été entreprises et méritent d'être soutenues afin de renforcer les capacités de développement local et consolider ainsi le processus de décentralisation en cours. En effet, la réduction de la pauvreté au plan national nécessite que les écarts de développement (notamment l'accès aux services sociaux) entre régions soient réduits. La stratégie de réduction de la pauvreté visera donc un rééquilibrage des niveaux de développement régionaux. Dans cette perspective, la dimension régionale du développement sera prise en compte dans la répartition des ressources.

4.1.7. La prise en compte de la dimension régionale.

Le processus d'intégration régionale, notamment au sein de l'UEMOA, constitue une opportunité sans précédent pour le développement économique du pays. Toutefois ce processus comporte des risques et des coûts sociaux en ce qui concerne l'impact des réformes en cours, notamment sur les populations les plus pauvres. Il faudra donc renforcer les mesures d'accompagnement et de solidarité régionale permettant d'assurer une cohérence et des synergies entre les politiques nationales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté.

4.2. STRATÉGIE GLOBALE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

4.2.1. Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

La réduction de la pauvreté ne saurait se faire sans une croissance robuste (résistante aux chocs extérieurs) et visant l'équité. C'est pourquoi, l'objectif de croissance retenu pour la période 2000-2004 est d'atteindre un taux moyen de l'ordre de 7 à 8%. Ce qui pourrait, grâce à un taux de croissance du PIB par tête d'environ 4 à 5% par an, doubler le revenu par tête dans moins de 15 ans. Le programme de réformes préparé par le gouvernement accélérera les mutations dans tous les secteurs de l'économie et permettra l'émergence de nouvelles sources de croissance.

Le gouvernement a adopté une stratégie qui vise à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. Compte tenu de la faiblesse de l'épargne intérieure, la politique du gouvernement pour accroître le niveau de l'investissement privé vise à créer un environnement favorable à l'investissement privé. Pour ce faire la politique de libéralisation de l'économie et les réformes visant la création d'un cadre juridique sécurisant et stable pour l'investissement privé seront poursuivies et intensifiées.

A court terme, une stratégie de croissance forte dans le secteur du développement rural constitue un bon moyen de réduction la pauvreté et d'accroissement des revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales. Le soutien au développement de l'agriculture, de l'élevage et du secteur rural est donc pour l'instant un impératif pour la croissance et l'équité.

Une croissance fondée sur l'équité sera déterminée par : i) le maintien d'un cadre macro-économique stable ; ii) l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts des facteurs ; iii) l'accélération du développement du monde rural; iv) le soutien aux secteurs productifs.

4.2.1.1. Maintenir un cadre macro-économique stable.

La stabilité macro-économique constitue une condition essentielle pour accélérer la croissance et assurer une compétitivité globale de l'économie. De ce fait le gouvernement entend poursuivre une politique assurant un cadre macro-économique sain qui minimise les déséquilibres financiers et conduit à une croissance stable et non-inflationniste. Les actions et les réformes nécessaires pour atteindre ces objectifs porteront sur la poursuite des efforts d'assainissement du cadre macro-économique à travers le maintien d'une politique budgétaire prudente et ciblant le développement des infrastructures économiques et les services sociaux de base, et la mise en œuvre d'une politique fiscale plus incitative visant à améliorer les atouts compétitifs du pays en réduisant le poids de la fiscalité sur les opérateurs économiques du secteur formel.

Dans le cas du Burkina Faso, il est admis qu'une croissance robuste n'est pas envisageable sans un investissement massif dans les ressources humaines et dans les infrastructures de base qui permettrait d'accroître la productivité globale des facteurs. Compte tenu de la modicité des ressources propres de l'Etat et de la nécessité d'assurer les équilibres financiers internes et externes, cet investissement ne pourrait être réalisé que par une aide extérieure plus substantielle et plus efficace. En vue d'accroître la crédibilité de la politique gouvernementale dans ce domaine, le gouvernement renforcera les conditions garantissant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. En l'occurrence, les revues de dépenses publiques seront systématisées comme démarche pour assurer que les fonds publics produisent le maximum d'impact. La coordination des interventions des partenaires au développement constituera un autre élément important d'amélioration de l'aide.

4.2.1.2. Accroître la compétitivité de l'économie et Réduire les coûts des facteurs.

4.2.1.2.1. Eléments de compétitivité.

Pour un pays de taille modeste comme le Burkina Faso, les éléments essentiels qui déterminent la compétitivité prix à court terme de l'économie sont le taux de change réel, les termes de l'échange et les coûts des facteurs primaires et ceux des intrants intermédiaires. Compte tenu de l'appartenance du pays à l'UMOA qui a opté pour un régime de taux de change fixe, le Burkina Faso ne peut recourir à l'ajustement du taux de change nominal pour amortir les chocs des termes de l'échange. Conscients de cette situation, les autorités du Burkina Faso accentueront leurs efforts sur la maîtrise des éléments qui déterminent la compétitivité à long terme, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'entraîner un changement durable de la capacité de production, notamment la productivité globale des facteurs. Ces derniers recouvrent les facteurs primaires (coût du travail, du capital, de l'énergie, des transports) et les coûts des transactions.

L'accélération de la croissance et la diversification des activités économiques exigent une forte augmentation de la productivité du travail et du capital dans tous les secteurs. L'augmentation de la productivité du travail implique le renforcement des capacités humaines du pays qui doit nécessairement s'appuyer sur l'élévation du niveau d'éducation moyen de la population. Selon les conclusions de l'étude sur la compétitivité, un gain d'une année de scolarisation additionnelle se traduirait pour le Burkina Faso par un gain de trois à quatre points de pourcentage au niveau du Produit intérieur brut. C'est pourquoi le Burkina accorde la priorité à l'éducation dans sa nouvelle stratégie de croissance. Ce choix stratégique est également justifié par le fait que le développement de l'éducation améliore la santé et induit des comportements plus favorables à la préservation de l'environnement et au renforcement de la bonne gouvernance.

La formation professionnelle constitue par ailleurs un élément essentiel pour améliorer la productivité, encourager l'investissement privé et attirer les capitaux étrangers, favoriser le transfert de technologie et l'adaptabilité de la concurrence des entreprises aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification de la main d'œuvre.

En ce qui concerne le capital, les études montrent que l'efficacité marginale du capital est faible au Burkina. L'ICOR (incremental capital output ratio) qui permet de mesurer cette efficacité ressort à 5, ce qui représente une productivité des investissements égale à 20%. Ce résultat est imputable principalement à la faible productivité des investissements publics qui représentent plus de trois quart des investissements totaux.

Les réformes et actions nécessaires porteront sur : (i) l'accroissement du taux brut de scolarisation primaire et du taux d'alphabétisation qui contribuera à améliorer la productivité globale de l'économie; (ii) le développement de la formation professionnelle ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public par la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la réforme du Programme d'Investissement Public (PIP) ; et (iv), l'accélération du développement du marché financier.

4.2.1.2.2. la réduction des coûts des facteurs

Le Burkina a des coûts de facteurs relativement élevés par rapport aux autres pays de la région. En particulier, les coûts de transports, télécommunications, eau et énergie sont de loin supérieurs à la moyenne des pays de la zone et sont souvent les plus élevés. Plus que l'enclavement, c'est la structure monopolistique des marchés et la fiscalité qui sont à la base des coûts non compétitifs au Burkina.

Pour éliminer ces contraintes, le gouvernement a opté pour la poursuite des réformes suivantes : (i) la libéralisation des marchés ; (ii) la réduction du coût unitaire du travail en révisant le salaire minimum et en réduisant les charges sociales qui pèsent sur les entreprises du secteur moderne ; (iii) la privatisation des structures existantes afin de faciliter la pénétration d'opérateurs nouveaux et l'injection de ressources et de technologies nouvelles sur divers segments du marché et (iv) la création ou le renforcement d'une capacité de régulation par l'Etat des marchés pour les services de nature publique.

Autres coûts de transaction.

Les coûts de transaction comprennent également des éléments non quantifiables, liés à la nature de l'environnement des affaires. Ainsi, les délais dans le traitement des dossiers, les paiements illicites pour échapper à cette lenteur, le fonctionnement inefficace du système judiciaire qui ralentit la résolution des litiges sont des exemples de coûts implicites qui, au même titre et parfois plus que les coûts directs de production et de commercialisation, peuvent décourager les opérateurs économiques et contrarier l'investissement et la croissance. Généralement, ces coûts de transaction sont jugés élevés en Afrique sub-saharienne.

Les réformes et les actions du gouvernement porteront sur : (i) la mise en œuvre des différentes mesures de réforme globale de l'administration publique notamment sa moralisation, la dynamisation des corps de contrôle (Inspection générale d'Etat, Inspection générale des finances et les inspections techniques des départements ministériels) ; (ii) l'accélération de la réforme de l'appareil judiciaire ; (iii) la mise en œuvre des textes d'orientation de la décentralisation ; (iv) la formation des élus locaux ; (v) le renforcement du rôle de la société civile en tant que contre-pouvoir ; et (vi), l'appui aux initiatives de mise en place de réseau national de lutte contre la corruption.

4.2.1.3. Appuyer les secteurs productifs.

Les projections macro-économiques retiennent une croissance de croisière de 8% l'an à partir de 2003. Elles s'appuient sur une série d'hypothèses qui prévoient un accroissement de l'investissement public et privé résultant d'un accroissement de l'aide publique étrangère et de l'investissement privé direct étranger et national.

Selon les conclusions de l'étude sur la compétitivité, l'agriculture reste le secteur dominant de l'activité économique au Burkina, contribuant pour 32% au PIB, assurant des emplois et des revenus à

plus de 80% des ruraux, procurant environ 60% des recettes d'exportation, et absorbant en moyenne 30 à 35% du programme d'investissement public. A court terme, la croissance économique reposera sur un dynamisme accru du secteur des exportables dans l'agriculture (coton, fruits et légumes) et dans l'industrie (agroalimentaire, la tannerie des peaux et la filature du coton). Les mines (l'or en particulier), le tourisme et l'économie extraterritoriale constitueront aussi des sources importantes de devises pour le pays. Progressivement, avec la mise en oeuvre de réformes visant à dynamiser le secteur des télécommunications, le Burkina se positionnera également comme une économie de services, l'objectif étant de profiter de l'intégration régionale pour devenir le carrefour des économies d'Afrique de l'Ouest.

De façon spécifique, les actions à mettre en oeuvre pour les différents secteurs sont les suivantes.

4.2.1.3.1. Agriculture-élevage

Les exportables de l'agriculture et de l'élevage seront les principaux générateurs de croissance pour l'économie burkinabé dans le moyen terme. Cependant, la réduction de la pauvreté demande un accroissement rapide de l'emploi. Les exportables sont importantes pour accroître le PIB mais il convient également de mettre l'accent sur les non-exportables (céréales de base, par exemple) en raison de leur lien fort avec l'économie locale. En effet, les études menées au Burkina Faso indiquent que les ménages ruraux dépensent 45% de leur augmentation de revenus sur les produits agricoles non-exportables et 22% sur les produits locaux non-agricoles. Les effets multiplicateurs d'un accroissement des revenus agricoles ont un impact direct et rapide sur la réduction de la pauvreté. De plus, pour des raisons de sécurité alimentaire et d'équilibres nutritionnels en zone rurale comme urbaine, la production céréalière devra être encouragée.

Dans ces perspectives, la stratégie de l'Etat consistera à poursuivre son désengagement des activités de production et de commercialisation, tout en renforçant son rôle d'appui conseil aux opérateurs privés (encadrement, recherche et développement, informations sur les conditions des marchés), et engageant des efforts pour développer les infrastructures d'appui au secteur (transport, eau,...) et pour améliorer la qualité des ressources humaines (éducation de base, encadrement technique et commercial).

En outre, pour desserrer la contrainte majeure liée à la productivité totale des facteurs, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des paysans à la culture attelée et aux engrais. En effet, le passage à une agriculture plus mécanisée et plus intensive s'appuyant sur la maîtrise de l'eau et des techniques d'irrigation comme vecteur de développement et de diversification des productions agricoles apparaît pour le Burkina comme une condition sine qua non pour une agriculture durable capable de garantir des revenus stables aux producteurs agricoles.

Dans cette perspective, la stratégie du gouvernement s'appuie sur la professionnalisation du secteur par : (i) une meilleure organisation des acteurs et des marchés ; (ii) l'amélioration de leurs capacités d'intervention, (iii) et l'assainissement de l'environnement économique dans lequel ils évoluent. Pour cela, l'Etat a entrepris des réformes visant à :

- (i) Créer un cadre juridique approprié à l'émergence d'organisations professionnelles agricoles (OPA), selon une approche impliquant la participation des représentants de producteurs ;
- (ii) Appuyer les OPA (par des études et investigations) pour mettre en place une chambre d'agriculture efficace ;
- (iii) Former les membres des OPA (alphabétisation, gestion, métiers ruraux) pour améliorer leur productivité ;
- (iv) Créer un cadre incitatif à l'initiative privée dans les domaines de l'équipement, l'aménagement, l'approvisionnement, la production et la commercialisation, favorisant ainsi les investissements privés dans le secteur agricole ;
- (v) Assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance ;
- (vi) Mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'agriculture contractuelle.

Des actions plus spécifiques seront engagées au niveau des différentes filières :

4.2.1.3.1.1. Pour les cultures céréalières

Pour certaines céréales comme le maïs, les perspectives des marchés nigériens et maliens sont bonnes à condition d'assurer une meilleure organisation de la logistique et des pratiques commerciales (SONAGESS, Banques, Opérateurs économiques) en vue de réduire les coûts de distribution et faciliter l'accès des grossistes au crédit. Ceci nécessite la mise au net des circuits commerciaux existants. De plus, cette forme d'organisation aura l'avantage de réduire certaines pratiques commerciales douteuses et d'assurer une transparence de la tarification, le duopole de la Brakina et des Grands Moulins pesant fortement sur le marché du maïs au Burkina.

4.2.1.3.1.2. Pour le coton

Le potentiel de croissance pourrait résulter à la fois de l'accélération de la mise en valeur de certaines terres actuellement disponibles et inexploitées, de la restauration des sols dégradés et de l'amélioration de l'accès aux moyens modernes de production pour une mécanisation des exploitations. Mais surtout, l'adoption de politiques plus incitatives consistant à relever les prix aux producteurs permettrait de stimuler la production cotonnière. Par conséquent, le Gouvernement poursuivra la restructuration du secteur afin de réduire le poids du monopole de la SOFITEX, ceci grâce à une politique à deux axes :

- (i) Une libéralisation progressive du secteur en encourageant l'installation de nouvelles sociétés en vue d'instaurer une plus grande concurrence qui serait favorable à l'amélioration de la production et des revenus des paysans ;
- (ii) Une meilleure régulation du secteur et des performances de la SOFITEX par l'établissement des contrats de performance Etat-SOFITEX qui fixeraient les objectifs d'expansion de la société et assureraient aux producteurs un système de prix internes en plus grande harmonie avec les conditions du marché externe.

4.2.1.3.1.3. Pour les fruits et légumes

Le Burkina dispose d'atouts compétitifs pour la production et l'exploitation de fruits et légumes vers les marchés des pays côtiers et européens. Ces atouts devront être améliorés pour accélérer la croissance de cette filière. En particulier, pour le haricot vert, l'accent devra être mis sur la recherche et la formation des producteurs et des conditionneurs pour améliorer la qualité du produit. En outre, des mesures devront être prises pour mettre fin au duopole Air Afrique/Air France, notamment en encourageant le développement de transports aériens "type charter", afin de réduire les coûts et améliorer les services du fret aérien. Le monopole d'Air Afrique sur les services au sol doit aussi être levé. Enfin, des efforts devront être faits pour améliorer les capacités de négociation des opérateurs économiques privés (formation/information) ainsi que les capacités de stockage des magasins et aires d'exportation.

D'autres légumes et fruits frais tels que les tomates, les aubergines, les carottes et les fraises pourraient former une filière intéressante à destination des commerces de grande surface d'Abidjan, de Lomé et d'Accra. Quant à la filière mangue, les conditions agronomiques étant favorables à la production de la variété Kent, la stratégie pour une croissance de la production devra porter à la fois sur la recherche et la reconversion d'une partie des vergers existants. En outre, des actions de marketing devront être développées pour promouvoir la variété "Amélie" en Europe et surtout dans les pays de la sous-région, notamment au Niger, au Togo et au Bénin.

4.2.1.3.1.4. Pour les cultures oléagineuses

Le sésame est sans doute le plus prometteur dans ce groupe de produits. Des mesures devront être prises pour permettre à l'entreprise TROPEX d'atteindre des normes élevées de qualité et de professionnalisme. Le désenclavement de la région par la construction de pistes rurales aidera cette filière. On pourrait aussi s'atteler à développer la production de sésame blanc, qui est une variété particulièrement prisée sur le marché international.

En ce qui concerne le karité, il connaît un regain d'utilisation comme intrant dans les industries agroalimentaires et dans la para-pharmacie (produits de beauté). Il y a donc des perspectives intéressantes d'exportation de ce produit que le Burkina devra savoir exploiter. Mais la conquête de nouveaux marchés nécessite au préalable que soient résolus les problèmes d'organisation et de qualité qui ont jusqu'à présent miné la position concurrentielle du pays. Pour cela, il faudra promouvoir un environnement plus incitatif qui favorise l'implantation d'opérateurs privés. Pour lever la contrainte imposée par la réglementation des producteurs de cacao, les opérateurs économiques burkinabè devront, dans leurs contrats, négocier l'enlèvement du produit bord champ, tout en recherchant les ports les plus avantageux pour l'évacuation de leurs produits.

Pour d'autres produits tels que le niébé, on a remarqué une forte progression de la production depuis la dévaluation du FCFA (plus de 20% en moyenne et par an). Ce produit fait actuellement l'objet de commerce avec le Ghana et la Côte d'Ivoire. D'autres marchés porteurs existent, nécessitant la mise en place de circuits organisés de commercialisation en vue de réduire les coûts financiers et de transport. Les destinations potentielles sont le Togo, le Bénin et le Nigeria, même si, pour ce dernier pays, le Niger dispose de meilleurs atouts compétitifs que le Burkina du fait de sa plus grande proximité.

4.2.1.3.1.5. Au niveau de l'Élevage

Pour l'élevage traditionnel, le desserrement des contraintes se fera grâce à : (i) un aménagement du parcours des animaux ; (ii) une meilleure intégration des activités agropastorales et un accroissement du disponible fourrager (par exemple une meilleure utilisation des résidus des récoltes, des tourteaux de coton, de la mélasse sucrière et des plantes fourragères) ; (iii) la promotion de l'alphabétisation des pasteurs pour améliorer les méthodes d'exploitation des troupeaux ; et (iv) la promotion d'un cadre incitatif qui amènerait le secteur privé formel à s'investir plus intensément dans cette filière.

Les perspectives de croissance à court terme du marché intérieur sont actuellement faibles du fait du renchérissement des prix à la consommation et de la baisse du pouvoir d'achat depuis la dévaluation. Cependant, à terme, la croissance de l'urbanisation et des revenus par tête (objectif de croissance de 3% par an) se traduiront par une croissance de la demande intérieure qui viendra s'ajouter à celle des pays côtiers, notamment la Côte d'Ivoire. Pour donner un impétus supplémentaire au bétail burkinabé par rapport au concurrent malien, des accords préférentiels entre exportateurs burkinabé et SITARAIL devront être conclus pour mettre à leur disposition des wagons adaptés (et surtout bien aérés) au transport de leurs animaux. Concernant les exportateurs de cuirs et peaux, le Gouvernement devra résolument poursuivre la libéralisation de la filière afin d'améliorer sa compétitivité et lui insuffler un nouveau dynamisme.

S'agissant de l'élevage commercial péri-urbain, un meilleur encadrement technique des producteurs, la fourniture de services vétérinaires de meilleure qualité, la mise en place de services d'inspection sanitaire et des moyens de financement importants permettront de relancer et de stabiliser la production. A terme, le marché s'accroîtra avec l'urbanisation et l'évolution du pouvoir d'achat des populations.

4.2.1.3.2. Le secteur minier

Pour lever les contraintes qui freinent l'expansion de ce secteur, un code minier plus attractif pour l'investisseur et un cadre réglementaire assurant dans le même temps la protection de l'environnement par rapport à l'intensification des activités minières sera mis en place. Le Gouvernement renforcera le suivi de la performance financière des entreprises dans ce secteur et poursuivra les actions de diffusion des informations sur les possibilités d'investissement au Burkina Faso à travers des forums sur la promotion minière (la "PROMIN").

4.2.1.3.3. L'Industrie

L'expérience de nombreux pays, (Thaïlande, Malaisie, Ile Maurice, etc.) montre que le Burkina peut développer de nouveaux segments industriels grâce surtout aux PME et en visant le marché régional et international. Ceci pourrait être à l'origine d'un boom à l'exportation qui ferait de ses filières des piliers

de la croissance et de la transformation de l'économie. Pour ce faire, l'économie burkinabé doit s'ouvrir bien davantage aux échanges extérieurs (pour réduire le coût des intrants importés et aussi capter des parts de marché) et à l'investissement étranger direct. Il faudrait une volonté radicale d'ouverture et poursuivre un programme ambitieux d'appui aux exportations. Les axes de croissance future devront s'articuler autour des petites et moyennes entreprises (PME), notamment dans les industries d'habillement, agroalimentaires et celles fabriquant du petit matériel agricole. D'autres segments porteurs peuvent s'orienter vers les fruits et légumes et l'horticulture. Dans ce domaine l'Etat aidera les opérateurs économiques à identifier des "niches" pour le développement et l'exportation de nouveaux produits à forte demande internationale. Cette stratégie tournée vers l'exportation vise à :

(i) Créer un climat beaucoup plus propice aux PME grâce à : (a) la réforme des monopoles d'Etat dans les secteurs de l'Electricité, des Hydrocarbures, de l'Eau et des Télécommunications ; (b) la simplification des formalités de création d'entreprises et de réalisation des investissements : définir le statut et le parcours de l'investisseur ; (c) la révision de la fiscalité pour encourager l'essor des PME.

(ii) Exploiter les opportunités de conquêtes de nouveaux marchés extérieurs : la création d'un bureau d'information et de documentation pour faciliter la collecte, le traitement et la dissémination de l'information économique et commerciale à partir d'une banque de données nationale intégrée aux grands réseaux mondiaux, permettra de mieux informer les structures de production ; ce qui peut les pousser à rechercher les "niches" et à développer une culture de la qualité, l'efficacité et la compétitivité ;

(iii) Améliorer l'efficacité des programmes d'appui au secteur privé par : (i) la mise en place d'un "trade-point" et d'une maison de l'entrepreneur ; (ii) la mise en place d'une structure de concertation permanente Etat/secteur privé ; (iii) la mise en place d'un groupe de réflexion sur la croissance et la compétitivité (GRCC), structure dont les procédures seront flexibles, et qui sera chargée de proposer des stratégies ;

(iv) Lutter contre la fraude, la concurrence déloyale et la corruption par le renforcement des mécanismes juridiques appropriés et en association avec la société civile et le secteur privé ;

(v) Renforcer le cadre judiciaire des affaires par la création et le renforcement de tribunaux de commerce.

4.2.1.3.4. Le Tourisme

Le secteur du tourisme pourrait également connaître un essor considérable au Burkina. Le pays a su développer des événements culturels de renommée internationale tels que le FESPACO (Festival du cinéma) et le SIAO (rencontre de l'artisanat d'art). Ces deux grandes manifestations et le site touristique de Laongo, le village de sculpture de blocs de granite à quelques kilomètres de Ouagadougou, attirent tous les deux ans des artistes et spectateurs locaux et étrangers. Le Burkina pourrait tirer profit de sa renommée liée à ses événements artistiques et à sa réputation de peuple hospitalier pour développer son potentiel touristique. Les contraintes sont principalement liées aux coûts de transport relativement élevés en l'absence de lignes de charter et à la faiblesse des capacités d'accueil. La stratégie consiste à développer :

- des circuits "mer-sahel": via l'offre de tours Bénin/Burkina, Côte d'Ivoire/Burkina, Togo/Burkina, Ghana/Burkina qui permettraient de découvrir des villages traditionnels typiques (ex. : Tiébélé avec ses cases traditionnelles peintes, Sabou et sa marre aux crocodiles, Sindou et ses pics...)

- des circuits spécialisés : randonnée nature, circuit chasse dans les réserves de Pama et d'Arly à l'Est et du Nahouri au Sud...

4.2.1.3.5. L'économie extra-territoriale

Dans le passé les transferts d'économie sur salaire des travailleurs burkinabè émigrés ont joué un rôle important dans l'équilibre de la balance des paiements (solde global).

Pour relancer l'économie extra-territoriale, le Burkina Faso doit concentrer plus ses efforts sur l'accroissement des revenus que sur celui du nombre de migrants. En conséquence, la politique du

Gouvernement devra permettre une réorientation de la grande partie des flux migratoires vers les économies à revenus plus élevés au détriment de l'Afrique de l'ouest. Elle devra être sous-tendue par les principales actions suivantes :

(i) Créer un climat beaucoup plus propice en restructurant le Conseil supérieur des burkinabé de l'étranger pour : (i) réduire le poids de l'Etat et rendre l'institution plus flexible ; (ii) lui fixer un contrat d'objectifs en matière de placement de la main-d'œuvre sur les marchés des emplois bien rémunérés ; encourager les ressortissants à créer leurs propres associations professionnelles et à tisser des rapports économiques - investissement, conseils, identification de "niches" - avec les partenaires locaux ;

(ii) Assurer une éducation (au moins de niveau secondaire), une formation professionnelle (pour certains emplois porteurs tels que l'informatique), l'objectif étant de valoriser la qualité de la main-d'œuvre. Une bonne politique de valorisation des ressources humaines est toujours bénéfique que ce soit à travers l'économie domestique ou internationale.

Cependant, à long terme la stratégie de développement du gouvernement sera fondée sur le développement de l'exportation de biens plutôt que celle de ses ressources humaines. Ceci nécessite une stratégie de renforcement de ces ressources, de la réduction des coûts des infrastructures et d'ouverture afin d'accélérer la production d'exportables et créer des emplois locaux pour les Burkinabé.

4.2.2. Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

Conscient du fait que les performances macroéconomiques enregistrées jusque-là n'ont pas été suffisantes pour améliorer de façon significative les conditions de vie de la grande majorité des ménages au Burkina Faso, le gouvernement entend œuvrer à assurer une croissance durable avec la participation accrue des populations. Pour y parvenir, il s'appuiera sur un renforcement intensif des ressources humaines, ce qui constitue une condition nécessaire pour permettre une amélioration de la qualité de vie pour la masse de la population. Cela implique une bonne maîtrise de la croissance démographique et un renforcement des actions de lutte contre la propagation du VIH et la mise en œuvre d'un programme d'action vigoureux dans le sens de l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et cadre de vie).

4.2.2.1. *Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation*

Les perspectives de développement du système à l'horizon de l'année 2010 reposent sur deux principes : augmenter la couverture d'éducation de base en vue de l'éducation universelle tout en améliorant sa qualité; et assurer que le développement du système éducatif y compris le niveau post-primaire satisfasse la demande en main d'œuvre éduquée et que les sortants du système éducatif répondent en quantité et qualité aux besoins de l'économie. La perspective pour les dix prochaines années est donc de poursuivre cette politique de priorité pour le développement de l'éducation de base en quantité et en qualité, mais aussi de permettre un certain développement des niveaux post-primaires. Il s'agit d'une part de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations de la population n'ayant pas accès à l'éducation et d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel urbain et rural.

4.2.2.1.1. Politique éducative.

Ces perspectives démontrent à la fois la volonté d'une priorité pour la scolarisation de base et son inscription dans une conception équilibrée de développement du secteur éducatif. Outre ces éléments de nature quantitative, cinq mesures essentielles et fortement complémentaires de la politique éducative seront mises en œuvre :

- maîtriser le cadre financier du programme décennal en : (i) faisant passer (dans le cadre de la réduction de la dette) la proportion du budget de l'état affectée au budget de fonctionnement du secteur de l'Education de 21.6 à 26% en 2010 tout en s'assurant que la part de l'éducation de base sera à 60% dans ce budget, et celle de l'alphabétisation dans celui de l'éducation de base à 7%; (ii) en s'assurant que les enseignants du primaire seront recrutés, dans les dix prochaines années, au niveau décentralisé et le seront dans des conditions comparables à celles des enseignants

communautaires des écoles satellites, c'est à dire avec une rémunération variant entre 3,5 et 5 fois le PIB par tête selon l'ancienneté dans l'emploi. L'application de cette mesure conduirait à obtenir un coût moyen correspondant à environ 4,7 fois le PIB par tête du pays rendant ainsi le programme financièrement faisable. En effet, un élément essentiel considéré dans le programme est celui du recrutement des enseignants du primaire dans la mesure où il est anticipé que 29 000 enseignants soient recrutés d'ici 2010.

- maîtriser le cadre institutionnel. Les directions de gestion, de conception, d'évaluation, de programmation, de pilotage, et de supervision du secteur de l'éducation, ainsi que les directions régionales et départementales, et les inspections, vont devenir un élément clé de la mise en œuvre du programme décennal. De surcroît, l'initiative PPTTE va mettre à la disposition des secteurs sociaux des crédits budgétaires substantiels. Il est donc envisagé de réformer l'organisation du MEBA afin que ses services soient totalement opérationnels dans les meilleurs délais. Cette refonte en profondeur de l'administration du MEBA va permettre de préciser les missions, responsabilités, profils professionnels adaptés, normes, et stratégies de gestion et de pilotage, et fixer les postes budgétaires au niveau décentralisé. Le renforcement des capacités de pilotage de l'éducation de base par les DREBA et d'encadrement des actions par les DPEBA et les inspections sera ainsi assuré.
- mener des actions concrètes ciblées au profit des plus pauvres et des groupes vulnérables: La mise en œuvre d'une approche intégrée de l'éducation (formelle et non formelle) afin de stimuler la demande d'éducation et de mieux intégrer l'école au milieu. La poursuite et l'intensification de la construction de salles de classe équipées et des logements de maîtres, essentiellement en milieu rural pour satisfaire la demande là où elle est manifeste - La construction systématique de latrines dans toute nouvelle école pour un environnement sain et une bonne éducation intégrant l'hygiène et la santé. La réalisation systématique de points d'eau (forages ou puits à grand diamètre) pour une éducation intégrant l'hygiène et la santé, la sauvegarde de l'environnement. La généralisation et l'intensification des actions en faveur des cantines scolaires, notamment en milieu rural, par des investissements et équipements qui rendraient les cantines autonomes, éléments importants de la fréquentation scolaire. La mise en place des projets économiques destinés aux femmes adultes en accompagnement de leur formation. L'autorisation de calendriers scolaires flexibles en zone rurale, et l'exemption des cotisations annuelles des parents d'élèves pour les élèves filles et dans les vingt provinces les moins scolarisées. La poursuite de la politique de distribution gratuite de manuels scolaires.
- améliorer l'efficacité dans l'usage des ressources publiques en éducation en agissant de façon sensible sur la fluidité des flux d'élèves tant dans le primaire que dans le secondaire. Les mesures en cours d'instruction visent, d'ici 2010, d'une part à faire passer de 60 à 75 % la proportion des élèves de CP1 qui atteignent le CM2 et d'autre part à réduire la proportion des redoublants dans le primaire de 18 à 10 %. Des progrès de nature comparable sont envisagés pour le secondaire.
- prendre des mesures adaptées, dans la mesure où les progrès de la couverture scolaire concerneront de façon principale les zones rurales, pour permettre à ces populations, et notamment les plus pauvres, de bénéficier effectivement des investissements éducatifs mis en place, que pour assurer que ces investissements seront socialement rentabilisés. Le point important est qu'il sera sans doute important de trouver les adaptations nécessaires par rapport à l'offre de services éducatifs traditionnels pour rencontrer les demandes de ces populations.

4.2.2.1.2. Alphabétisation

Parce que la pauvreté est plus accentuée en milieu rural, le développement de l'éducation de base et notamment de l'alphabétisation constitue un élément déterminant de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le programme décennal prévoit une accélération des efforts en faveur des zones déshéritées à travers :

- La mise en œuvre de projets économiques destinés aux femmes ;
- La mise en place d'un centre permanent d'alphabétisation et de formation ou de centres d'éducation de base non formelle ;

- L'intégration des actions d'alphabétisation / formation au sein d'un ensemble d'activités et services (santé, éducation, crédit, vulgarisation...)

4.2.2.1.3. Post-primaire

La perspective du programme pour les prochaines années est la poursuite de la politique du développement de la scolarisation primaire en quantité et en qualité, mais aussi de permettre un développement des niveaux post-primaires. Il s'agit de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations de la population et d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne.

4.2.2.2. *Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé*

Afin d'établir un diagnostic de l'efficacité, de la transparence et de l'équité de la dépense publique dans le secteur de la santé, le Gouvernement a procédé à une revue des dépenses publiques dans le secteur en 2000. Il envisage d'apporter des solutions durables aux problèmes identifiés dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire en cours de finalisation. Il adoptera des mesures en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services sanitaires et aux médicaments essentiels, et mettra en oeuvre un plan de lutte contre les grandes maladies. Les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le secteur Santé s'articulent autour de trois sous-axes :

- améliorer les indicateurs de santé des plus pauvres ;
- limiter l'impact du paiement des soins sur les revenus des ménages démunis ;
- impliquer les usagers et les communautés les plus pauvres dans les décisions de santé.

4.2.2.2.1. Le gouvernement du Burkina Faso s'attache à mettre en oeuvre en priorité les interventions qui répondent aux problèmes de santé des plus pauvres.

La stratégie adoptée consiste à :

- mettre en oeuvre un programme de lutte contre la maladie par le développement de l'offre d'un paquet de soins répondant aux programmes prioritaires suivants : programme élargi de vaccination (PEV) ; élimination de la dracunculose ; élimination de la lèpre ; promotion de la santé de la femme (par la santé de la reproduction et la lutte contre les cancers) ; promotion de la santé de l'enfant (par la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et la lutte contre les carences nutritionnelles) ; lutte contre la tuberculose ; lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA ; lutte contre le paludisme ;
- poursuivre la surveillance épidémiologique ;
- normaliser les infrastructures autorisées, programmées ou existantes et mettre en place des équipements adéquats, ceci pour rendre les formations sanitaires accessibles aux populations les plus reculées ;
- optimiser les ressources humaines en milieu rural en : i) mettant en place une politique de développement des ressources humaines pour un meilleur service des populations rurales ; ii) développant les mécanismes de régionalisation du recrutement , de contractualisation et de motivation financière et non financière des personnels de santé en poste dans les zones rurales ; iii) assurant la présence des médecins formés en chirurgie essentielle de district dans tous les districts non centrés sur les CHR et garantir la présence des chirurgiens et gynécologues dans les districts centrés sur les CHR
- poursuivre la micro planification et du monitoring dans les CSPS basés sur des objectifs-clés (vaccination, PECIME, paludisme, activités IST et VIH/SIDA, santé de la reproduction, micro nutriments) ; consolider ce monitoring au niveau périphérique, régional et national.
- poursuivre la lutte contre les IST et VIH/SIDA par : i) la promotion des capacités de diagnostic et de traitement des affections opportunistes des malades du SIDA dans les formations sanitaires périphériques ; ii) le développement des services de conseils-dépistage à

tous les niveaux du système de santé ; iii) développement des stratégies alternatives d'hospitalisation.

La promotion de l'approche contractuelle en tant qu'outil peut être utilisée dans des conditions précises pour l'exécution des activités promotionnelles, préventives ou curatives.

4.2.2.2. Le gouvernement du Faso protégera les populations les plus démunies par des politiques visant à rendre abordables les soins essentiels.

Ceci se fera au travers des mesures suivantes :

- Mise à disposition continue des médicaments essentiels et des vaccins au niveau des CSPS, assurer en plus de ceci la disponibilité en sang et en test de dépistage rapide du VIH au niveau de l'hôpital de district ;
- Poursuite de l'allocation des ressources budgétaires au profit des districts sanitaires et la mise en place d'un dispositif de répartition de ces ressources aux formations sanitaires de district ;
- Réduction des prix pour l'utilisateur des interventions préventives, en particulier la vaccination, la consultation prénatale, l'accouchement, l'imprégnation des moustiquaires ainsi que le prix des services aux enfants de 0 à 5 ans en introduisant des modulations tarifaires et des subventions ;
- Poursuite de la prise en charge gratuite de la tuberculose, de la dracunculose et de la lèpre ;
- Développement des mécanismes locaux de solidarité en créant le cadre juridique pour des mutuelles de santé et toute autre forme de partage des coûts liés au risque maladie.

4.2.2.3. Le gouvernement soutient la participation des usagers et des communautés dans la gestion et le développement des activités de santé.

Pour cela, il envisage de :

- Renforcer les compétences des COGES à la micro planification participative et au monitoring des activités prioritaires de santé ;
- Promouvoir une meilleure représentativité des femmes dans les COGES ;
- Développer des stratégies à base communautaire dans les domaines suivants : malnutrition protéino-énergétique, dépistage, contrôle ou éradication de certaines endémies comme la dracunculose, la tuberculose et la lèpre ;
- Définir clairement les modalités d'utilisation des ressources générées par le recouvrement des coûts au niveau district sanitaire (CSPS, CMA ou équipe-cadre de district).

Encadré 5 : SIDA et pauvreté

Suite à une enquête nationale menée en 1994 auprès de 2159 femmes et chez les tuberculeux, il est ressorti que la séroprévalence est respectivement de 7,8 et 33,6 % avec une prépondérance relative du VIH1. Selon ONUSIDA le Burkina Faso comptait en 1997, 370 000 personnes vivant avec le VIH Sida soit un ratio de 7,17 % de prévalence moyenne qui fait du Burkina le deuxième pays le plus touché par la pandémie en Afrique de l'Ouest.. Cette situation est exacerbée entre autres par la pauvreté des populations, l'analphabétisme, les migrations internes et externes. Le phénomène touche tous les milieux géographiques (urbain et rural) et toutes les couches sociales. Les tranches d'âges les plus touchés sont les adultes de 29 à 49 ans et les jeunes filles âgées de 13 à 24 ans dont les taux d'infection sont de l'ordre de 5 à 8 fois supérieur à ceux des garçons de leur âge.

Le phénomène n'est pas sans conséquence sur la situation socio-économique du pays. Selon une étude réalisée par la Banque Mondiale en 1994 par BRENZEL L. le coût total du VIH Sida s'établissait à 8,5 millions de dollars par an pour un niveau de séroprévalence de 3%. Cependant, la plus importante conséquence de l'épidémie du sida sur le bien-être du pays est la réduction de 5 ans de l'espérance de vie à la naissance (soit 1/5 des progrès réalisés depuis 1950). L'épidémie du sida a aussi des effets majeurs sur plusieurs secteurs importants de l'économie. Elle pourrait entraîner une augmentation des dépenses de santé pour l'Etat entre 33 et 43%. Le doublement ou triplement de la mortalité des travailleurs actifs, cadres et ouvriers des services publics et du privé, va contribuer à accroître le coût du travail, et diminuer la qualité et la quantité des services.

Dans le secteur rural la mort des actifs des exploitations agricoles engendre une baisse de la productivité, et de la production. Des études (faites par la FAO en 1997) montrent que près de 20% des familles rurales au Burkina Faso réduisent ou abandonnent leurs exploitations à cause du sida. Ceci accroît l'insécurité alimentaire, et la pauvreté des ménages. Ainsi, le sida exacerbe la pauvreté des plus pauvres et fait une distorsion dans la distribution et le niveau des revenus dans le pays.

Dès la reconnaissance des premiers cas de sida par le Gouvernement en 1987, il a été mis en place un comité technique de lutte contre le sida. Ce comité, avec l'appui de l'OMS/GPA et l'ONUSIDA a organisé la lutte en trois phases. Une première phase qui s'étale de 1987 à 1995 et qui a permis l'élaboration d'un programme national de lutte contre le sida et la mise en œuvre de trois plans d'intervention. Une deuxième phase qui va de 1996 à 1998 et qui consacre un engagement politique, matériel et financier plus important du gouvernement dont le lancement du projet population et lutte contre le sida (PPLS) financé par l'IDA.

Les efforts entrepris avec l'appui de la communauté internationale se sont cependant révélés insuffisants face à l'ampleur du phénomène. C'est pourquoi la troisième phase 1998-2005 privilégie le caractère multisectoriel de la lutte avec une approche décentralisée des activités impliquant davantage la société civile à travers les organisations à base communautaire et les organisations de personnes affectées par le sida. Dans le cadre de ce processus de planification stratégique multisectoriel en cours, des analyses de situation et de la réponse opérationnelle ont été déjà effectuées dans le secteur de la santé et celui du développement rural. Le même processus est en cours dans l'armée et dans plusieurs départements ministériels. Le secteur économique à travers les grandes entreprises publiques et privées connaît une mobilisation dans ce domaine. L'initiative privée communautaire de lutte contre le sida et les principales associations élaborent leur projet de plan stratégique de lutte. Au niveau local, les districts s'organisent autour de leur plan multisectoriel décentralisé de lutte contre le sida dont Gaoua a été le pionnier et actuellement suivi par d'autres districts sanitaire dont Diébougou et Banfora. Dans le cadre de la lutte le gouvernement entend mettre un accent particulier sur les volets suivants :

- Gouvernance et partenariat international pour la lutte contre le sida,
- Plaidoyer, coordination et renforcement institutionnel,
- Communication, information et éducation,
- Surveillance épidémiologique et compréhension globale de l'épidémie,
- Développement de la prise en charge médicale,
- Implication de la société civile et la mobilisation communautaire,
- Disponibilité et accessibilité des préservatifs.

4.2.2.2.4. Le gouvernement renforcera les programmes de nutrition

Reconnaissant l'alimentation et la nutrition comme des droits humains fondamentaux au même titre que la santé, le gouvernement envisage mettre en œuvre un programme de surveillance nutritionnelle, d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité, d'éducation nutritionnelle, de renforcement et de restructuration des centres spécialisés.

4.2.2.3. *Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau*

Les réformes et actions nécessaires porteront sur les aspects suivants :

- le renforcement de la couverture en eau potable notamment la création de 3000 points d'eau modernes dont essentiellement des forages à raison d'environ 1000 forages par an, la réhabilitation de 500 points d'eau existants et l'équipement des centres secondaires en systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) ;
- l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion ;
- la définition d'un cadre législatif et réglementaire couvrant tous les niveaux administratifs et incluant des principes d'administration du secteur (délivrance de permis d'exploitation, des autorisations de rejets d'eaux usées, tarifications, normes, etc.);

4.2.2.4. *Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat*

Le Burkina Faso connaît un phénomène d'urbanisation accélérée qui pose de nombreux problèmes dans les domaines de l'éducation, la santé, le logement, les infrastructures et équipements. Pour améliorer l'accès des pauvres à l'habitat, le gouvernement envisage de :

- Mettre en place un programme de l'habitat et des établissements humains ;
- Encourager le développement des matériaux locaux ;
- Créer une Banque de l'Habitat.

4.2.3. Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

L'élargissement des opportunités pour les pauvres passe par la création des conditions nécessaires à une croissance accélérée dans le secteur agricole qui produira deux effets croisés bénéfiques pour la réduction de la pauvreté. Le premier effet (structurel) est lié au rôle majeur que joue le secteur agricole dans la performance de l'économie nationale. Cet effet est la combinaison de plusieurs éléments dont le plus important est le gain net de ressources publiques dû aux recettes d'exportation (cultures de rente) et aux économies réalisées sur la baisse des importations de produits alimentaires qu'aurait entraîné un déficit de la production. Ce surplus de ressources publiques permettra de financer l'accès aux services sociaux et d'autres transferts aux pauvres.

Le deuxième type d'effet bénéfique de la croissance accélérée de l'agriculture est plus direct et résulte d'une amélioration immédiate du niveau de revenu moyen des producteurs agricoles (et ruraux du fait de l'effet multiplicateur des revenus agricoles). Compte tenu du profil actuel de pauvreté au Burkina, ceci contribuera de manière significative à la réduction de la pauvreté. En effet, bien qu'ayant légèrement régressé en milieu rural entre 1994 et 1998, la pauvreté au Burkina reste un phénomène essentiellement rural (94% de l'incidence totale). D'une zone rurale à une autre, il existe des disparités qui s'expliquent surtout par la dotation en ressources naturelles (qualité des terres cultivables, pluviométrie, eau), et à l'intérieur de chaque zone les agriculteurs vivriers sont les plus pauvres (la pauvreté a augmenté de deux points chez les producteurs vivriers, et plus de trois pauvres sur quatre sont des agriculteurs vivriers).

Ce double effet d'efficacité économique (surplus économique) et d'équité (amélioration des conditions matérielles d'existence de la couche sociale la plus pauvre) fait du développement accéléré des activités agricoles l'un des moyens les plus efficaces de réduction de la pauvreté. La création des conditions propices à cette croissance accélérée de l'agriculture et de l'élevage se fera dans le cadre de la poursuite des réformes en cours dans le secteur agricole. Elle renforcera le partage des rôles entre les acteurs, et confirmera le rôle de l'Etat dans la définition des politiques et la création des biens et services publics qui facilitent et stimulent les activités de production et la commercialisation des produits agricoles maîtrisées par les autres acteurs (secteur privé). De façon concrète, la stratégie vise

à accroître de façon substantielle la productivité agricole à travers la levée des contraintes que connaissent les producteurs/éleveurs, et l'arrêt de la dégradation des ressources naturelles.

Par conséquent, les programmes de sécurisation économique des populations les plus pauvres porteront donc principalement sur les catégories les plus vulnérables qui sont avant tout les agriculteurs vivriers. Ils devront assurer un développement rural durable basé sur l'intensification agricole et la protection des ressources naturelles, grâce à l'amélioration des conditions et des facteurs d'exploitation.

A cet effet, les programmes seront articulés sur cinq éléments stratégiques i) la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, ii) l'intensification et la modernisation de l'activité agricole, iii) l'augmentation et la diversification des revenus des ruraux., iv) l'amélioration du désenclavement ; v) la structuration professionnelle en milieu rural.

4.2.3.1. Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole.

4.2.3.1.1. Gestion de la fertilité des sols

La dégradation des sols et la baisse de leur fertilité du fait de la surexploitation des terres arables est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur dans certaines régions. Les signes de l'épuisement des sols sont bien visibles dans les régions du Nord et du Centre, mais il existe également des poches de dégradation relativement avancée dans les régions de l'Ouest et du Sud-ouest (y compris dans la zone cotonnière) où se situe la majeure partie des réserves de terres agricoles du pays. Dans les zones fortement dégradées, épuisement des sols, pauvreté et insécurité alimentaire constituent un véritable cercle vicieux. L'insécurité alimentaire et la pauvreté conduisent à la surexploitation non seulement du capital pédologique, mais aussi des autres ressources naturelles (forestières, fauniques, halieutiques).

Dans ce contexte les solutions proposées doivent non seulement permettre d'accroître les rendements par unité de surface cultivée, mais aussi assurer la durabilité du phénomène en garantissant la protection des ressources naturelles. Les actions qui doivent aider à briser le cercle vicieux dégradation des sols, pauvreté, et insécurité alimentaire seront centrées sur l'intégration agriculture élevage, le recours aux intrants agricoles, l'amélioration des technologies de conservation des eaux et des sols (CES/DRS). Ces technologies sont particulièrement importantes

4.2.3.1.2. Promotion de l'hydraulique rurale.

La ressource en eau est fortement dépendante de la pluviométrie. Dans ce contexte, la fourniture aux populations rurales d'un accès régulier et durable aux ressources en eau est une priorité du Gouvernement qui considère la maîtrise de l'eau comme une préoccupation majeure dans la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour ce faire il entend renforcer les institutions du secteur de l'eau pour leur permettre de gérer efficacement la ressource.

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, les actions seront centrées sur la réhabilitation des ouvrages de mobilisation des eaux de surface dégradés; la construction de petits ouvrages de mobilisation des eaux de surface dans les villages possédant un site favorable pour la pratique des cultures maraîchères ; l'aménagement de petits périmètres irrigués de 1 à 9 hectares autour d'un forage ou de puits à grand diamètre en faveur des femmes ou des groupements féminins villageois ou de jeunes; l'aménagement de bas-fonds au profit des agriculteurs vivriers et l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation dans la gestion de ces aménagements; l'application d'une politique de tarification adaptée et la perception de redevances sur les périmètres hydrauliques ; la mise en place d'une approche HIMO pour la réalisation des ouvrages hydrauliques.

Dans le domaine de l'hydraulique pastorale les actions seront centrées sur la mise en œuvre d'un programme de construction de puits pastoraux et de boullis réservés à l'abreuvement et sur la responsabilisation des autorités locales et l'ensemble des utilisateurs dans la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale.

4.2.3.1.3. Amélioration et sécurisation de l'accès à la terre.

Avec l'accroissement de la population et l'augmentation du cheptel, la pression sur le foncier devient de plus en plus forte, exacerbant la concurrence sur cette ressource naturelle et créant les conflits et une insécurité foncière croissante. Pour favoriser les aménagements et les investissements productifs et faciliter à tous l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le Gouvernement a entrepris depuis 1984 une refonte totale de la législation foncière. Ainsi, en plus de la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF) organisant l'aménagement et la gestion du domaine foncier national, des textes de loi (codes) régissant des secteurs spécifiques ont été pris : (i) le Code de l'environnement; (ii) le Code forestier; (iii) le Code minier; (iv) le Code de l'eau. Afin de rendre effective l'application des textes adoptés, des schémas de sécurisation foncière sont en cours de test dans le cadre du programme national de gestion des terroirs.

4.2.3.2. *L'intensification et la modernisation de l'activité agricole*

Pour assurer la sécurité alimentaire dans le contexte d'une diminution inexorable des surfaces libres, l'intensification agricole notamment dans le domaine du vivrier synonyme d'accroissement de productivité est un phénomène inéluctable. L'intensification des productions suppose:

4.2.3.2.1. L'amélioration de la Recherche et de sa liaison avec la vulgarisation.

L'intensification suppose l'élaboration de protocoles technologiques appropriés aux cultures visées (notamment vivrières) et adaptés aux conditions particulières de chaque catégorie d'exploitation, en particulier à leur environnement socio-économique. Ces protocoles devant être par la suite vulgarisés et constamment améliorés. Un effort particulier devant être assuré sur la recherche de variétés vivrières améliorées à haut rendement, adaptées aux conditions naturelles et répondant à la fertilisation.

4.2.3.2.2. Amélioration de l'accès aux équipements et intrants agricoles.

L'accent sera mis sur l'utilisation d'intrants agricoles sur les cultures vivrières suivant les protocoles définis par la recherche (engrais minéraux, semences améliorées) et sur la mécanisation agricole et notamment l'équipement des producteurs en matériel de traction animale. A ce niveau en effet d'importantes marges de progression subsistent car malgré de notables efforts le taux d'équipement des exploitations en charrues et animaux de trait ne dépasse pas 27%, tandis que les taux d'adoption des techniques anti-érosives et d'agroforesterie avoisinent respectivement de 15 et 8%.

4.2.3.3. *L'accroissement et la diversification des revenus des ruraux.*

4.2.3.3.1. Amélioration de l'accès au crédit.

Il sera important d'accompagner les actions ci-dessus par une amélioration de l'accès des producteurs au crédit. Aussi, le gouvernement vba créer des conditions favorables à l'épanouissement du crédit de proximité adapté aux conditions socio-économiques des producteurs pauvres. L'extension géographique des SFD et le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers les refinancements et la mise en place de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement constituent une grande opportunité pour les paysans pauvres de pouvoir rémunérer leurs activités de production ou artisanal et améliorer ainsi leurs revenus. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des producteurs vivriers (technologie, et instruments financiers y compris subventions) qui constituent les plus pauvres et les plus vulnérables parmi les producteurs ruraux comme indiqué plus haut.

4.2.3.3.2. Augmentation de la monétarisation de la production :

Le développement de l'investissement dans les outils de production suppose une amélioration de la monétarisation de ces productions. Les productions destinées à alimenter les marchés de proximité notamment urbain seront encouragées (petit élevage, cultures de contre-saison...).

4.2.3.3.3. Augmentation de la compétitivité des cultures de rente.

Dans un contexte d'ouverture des frontières à l'intérieur de l'espace sous-régional et de mondialisation des échanges, le repli sur elle-même de l'agriculture burkinabè entamerait davantage sa faible productivité actuelle et compromettrait sa capacité à dégager des ressources financières pour faire face aux coûts de la modernisation. Dans ce contexte et dans le cadre de la diversification des productions et compte tenu de l'importance effective et potentielle de certaines filières de culture de rente (notamment coton mais aussi oléagineux) dans l'économie nationale l'amélioration de la compétitivité de ces filières sera encouragée. En effet, malgré les contraintes et les exigences liées à l'instabilité des marchés internationaux, au respect des normes de qualité, et à la concurrence entre pays exportateurs, les cultures d'exportation présentent souvent des marges bénéficiaires intéressantes pour le producteur. Elles ont aussi un effet structurant sur l'ensemble du secteur agricole (nécessité d'organiser les services amont et aval), et offrent des débouchés réguliers, même s'ils nécessitent des adaptations parfois rapides.

4.2.3.3.4. Promotion des activités génératrices de revenus et d'autos emplois

Dans la perspective de la promotion des activités génératrices de revenus, les réformes nécessaires porteront sur les aspects suivants:

- L'identification et la mise en œuvre des chantiers d'intérêt communautaire dans les secteurs de l'habitat et de l'assainissement ;
- L'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agro-alimentaire, du petit élevage et des cultures de contre saison ;
- La promotion des systèmes d'épargne et de crédits adaptés aux besoins de financement des groupes vulnérables ;
- La mise en place d'un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux pour les travailleurs sans qualification et les jeunes diplômés sans emplois

4.2.3.4. *Le désenclavement.*

4.2.3.4.1. Le programme de pistes rurales.

L'absence d'infrastructures et notamment la faiblesse du réseau d'accès est une des principales contraintes au développement des zones rurales et notamment dans le domaine agricole. Cette situation entrave très fortement le stockage et l'écoulement de la production, le transport et le déroulement des activités commerciales, ce qui conduit les populations rurales à se confiner dans une agriculture de subsistance et dans les conditions de vie particulièrement précaires.

Le développement des infrastructures est donc une condition essentielle pour l'amélioration du niveau de vie de ces populations et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Le gouvernement burkinabé, avec le soutien de la République d'Allemagne, a défini une politique d'intervention novatrice d'aménagement de pistes rurales, axée sur une implication plus active et valorisante des forces vives villageoises. Le gouvernement se propose de contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, en particulier par le biais de travaux routiers sur des pistes en terre en utilisant des techniques de construction à haute intensité de Main d'Oeuvre (HIMO), privilégiant l'homme par rapport à la machine. La finalité étant la création temporaire de l'emploi pour les couches sociales défavorisées et le désenclavement des régions rurales, en vue de résorber l'exode rural. Trois cent (300) kilomètres de pistes rurales seront construits entre 2000 et 2003.

4.2.3.4.2. Le programme d'électrification rurale.

La priorité à accorder à la lutte contre la pauvreté implique par ailleurs la nécessité de renforcer les programmes d'électrification rurale tout en poursuivant la recherche de réduction des coûts de production et de distribution de l'électricité pour rendre plus accessible cette énergie aux composantes les moins favorisées de la population. L'électrification rurale constitue en effet un vecteur essentiel de l'amélioration des conditions de vie, de la promotion des activités productives, de la valorisation des équipements de santé et d'éducation, du développement des services administratifs et des institutions démocratiques du pays. L'électrification rurale participe aussi à la réduction des disparités ville-campagne.

4235 - Le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives

Les réformes entreprises dans le cadre du PASA et le désengagement du secteur public du terrain économique ont entraîné une nouvelle dynamique de structuration des organisations paysannes, plus endogène et indépendante vis-à-vis de l'Etat, tournée vers la recherche de solutions techniques, économiques et organisationnelles aux problèmes identifiés par les producteurs agricoles. Cette dynamique est le gage d'une organisation durable du secteur agricole.

La stratégie d'appui aux organisations professionnelles agricoles (groupements, coopératives, structures fédératives, chambres d'agriculture) vise à favoriser l'émergence et la viabilité fonctionnelle, organisationnelle et économique d'organisations paysannes fortes et crédibles, à même d'assurer leur rôle d'acteurs économiques autonomes et d'avoir les capacités de défendre leurs intérêts.

4.2.4. Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance

4.2.4.1. *Bonne gouvernance démocratique*

En matière de bonne gouvernance, de démocratisation de la société et de renforcement de l'Etat de droit, la politique du Gouvernement s'articule autour de cinq axes principaux :

- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national de bonne gouvernance ;
- le plan et la stratégie de la réforme du système judiciaire ;
- la réforme globale de l'administration ;
- le processus de décentralisation ;
- le développement de l'information économique et sociale.

Pour le premier axe, qui en quelque sorte couvre les trois autres, le Plan national de bonne gouvernance a été adopté par le conseil des ministres en octobre 1998. Il se fixe les objectifs suivants : mettre en place un Etat stratège, à même de jouer efficacement son rôle normatif d'orientation et d'impulsion du développement socio-économique ; créer un environnement incitatif à l'émergence du secteur privé tout en mettant l'accent sur sa professionnalisation ; et promouvoir une société civile capable d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques et de constituer un véritable contrepoids social. Ce plan national de bonne gouvernance a donné naissance à un programme d'investissements dont le montant total, pour la période 1999-2003, s'élève à 74 milliards de FCFA.

En ce qui concerne le secteur judiciaire et sur la base des recommandations du Forum national sur la justice (voir encadré), le ministère de la justice a élaboré une stratégie et un plan d'action national pour la réforme de la justice, couvrant la période 2000-2004. Ce plan a été approuvé par le Conseil des Ministres du 12 avril 2000. Ses objectifs sont : (i) d'affirmer le pouvoir judiciaire au sein des institutions par des réformes et mesures d'ordre institutionnel ; et (ii) d'accroître et renforcer les

infrastructures, les moyens humains, matériels et financiers. Organisés autour de ces objectifs, le plan présente 11 programmes d'actions dont le budget global s'élève à environ 24 milliards de FCFA.

Encadré 6 : Forum national sur la justice

Dans l'objectif de mener une réflexion de fond sur les problèmes du système judiciaire et sur les mesures nécessaires pour améliorer ses performances, le Forum national sur la justice s'est tenu à Ouagadougou du 5 au 7 octobre 1998. Le Forum a regroupé environ 500 représentants des services judiciaires, des services auxiliaires de la justice, de la société civile ainsi que du secteur privé.

Le rapport de synthèse des travaux du Forum met en évidence les dimensions diverses de " la crise " de l'institution judiciaire. En premier lieu, il s'agit d'une crise du juge au niveau de son identité, de son statut et de son éthique. En deuxième lieu, la crise est organisationnelle et fonctionnelle. A cette crise, le rapport de synthèse suggère des solutions dont il souligne que l'efficacité dépend d'une volonté politique conséquente. Les solutions proposées ont trait : aux textes qu'il faut réviser, relire ou mieux appliquer ; aux moyens financiers, matériels et humains qu'il faut renforcer et aux institutions qu'il faut repenser. Ces recommandations ont été reprises dans le plan de réforme de la justice récemment adopté par le Gouvernement.

Pour ce qui est de la réforme de l'administration publique burkinabè, celle-ci fait l'objet depuis 1992 d'un processus de restructuration. Le ministère chargé de la fonction publique a ainsi amorcé une approche systématique et prospective avec plusieurs acteurs de la société civile et de l'administration publique, en vue de jeter les bases d'une réforme globale de celle-ci. La tenue des assises nationales sur la réforme globale de la fonction publique a permis de discuter et d'enrichir des projets de texte qui ont été ultérieurement approuvés par l'Assemblée Nationale. Il s'agit, essentiellement, de lois portant modalités d'intervention et de répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement au Burkina, régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique, normes de création, d'organisation et de gestion des structures publiques. A cela, il faut ajouter le décret portant norme d'élaboration des programmes et rapports d'activité dans les services publics et le décret portant généralisation des manuels de procédures et des tableaux de bord dans les services publics.

4.2.4.2. Gouvernance locale

Convaincu qu'un processus de décentralisation bien pensé et mené avec pragmatisme et discernement est porteuse d'une plus-value démocratique dans la mesure où elle favorise les initiatives locales et les contrôles à la base des élus par la population, le gouvernement a enclenché un processus qui s'est traduit par l'adoption en 1998 des textes d'orientation en matière de décentralisation (TOD) dont la mise en œuvre est actuellement en cours.

La décentralisation suppose une répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités décentralisées et un renforcement de leurs capacités d'analyse et de gestion. L'accélération du processus commande : (i) la poursuite de la politique de décentralisation avec le pragmatisme et la progressivité qui l'ont caractérisée jusqu'à présent de façon à permettre aux communes de s'organiser pour répondre aux attentes des populations; (ii) la mise en oeuvre des dispositions financières adéquates visant à donner aux communes les moyens d'assumer les compétences qui leur sont désormais dévolues afin d'éviter que le désengagement de l'Etat n'entraîne une dégradation des services sociaux de base (notamment l'éducation et la santé) indispensables au bien-être minimum des populations; (iii) la formation des élus locaux pour les préparer aux fonctions de gestion, d'encadrement et de commandement que leur confère la décentralisation; (iv) la mise en place d'une administration locale performante, impartiale et attentive aux besoins des populations; (v) la recherche de la participation citoyenne des institutions de la société civile au développement local tant en matière de définition des objectifs et des moyens que d'exécution et de contrôle des actions entreprises; (vi) l'application de la coopération décentralisée, de proximité tout en respectant les priorités nationales en matière de développement; (vii) l'adoption d'un texte permettant l'harmonisation du découpage géographique des entités administratives et qui retiendrait également un niveau pertinent de déconcentration des services afin d'accroître l'efficacité des interventions, l'amélioration de l'accès au

service public pour les citoyens et l'instauration d'une véritable administration de proximité; et (viii), l'adoption de textes permettant une véritable déconcentration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat en donnant des pouvoirs nouveaux aux responsables opérationnels.

Dans tous les processus décrits ci-dessus, l'amélioration de l'accès à l'information économique et sociale revêt un caractère stratégique. Que ce soit pour éclairer les décisions en matière de choix de politiques économiques à différents niveaux (national, sectoriel, régional ou de l'entreprise), pour renforcer les capacités d'intervention de la société civile comme force de proposition et de suivi, pour doter enfin le citoyen des moyens de contribuer efficacement à la vie de la cité sur la base d'une connaissance suffisamment objective des priorités et des contraintes socioéconomiques, la disponibilité d'informations fiables, actualisées et accessibles devient un axe déterminant. C'est pourquoi un effort soutenu sera nécessaire pour améliorer la production de l'information économique, pour en assurer sa diffusion et, éventuellement, sa vulgarisation. Cet effort consistera non seulement à renforcer les moyens de production et de diffusion en mettant l'accent sur les moyens modernes tels que les réseaux internet, mais aussi en agissant pour développer les réflexes de diffusion de l'information chez les administrateurs, les gestionnaires et responsables locaux.

4.2.4.3. Bonne gouvernance économique

Dans ce domaine, il existe une nécessité de promouvoir les valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans les affaires publiques. Ceci doit se traduire par une meilleure gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption, le népotisme et le clientélisme.

4.2.4.3.1. Renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des finances publiques

Des efforts importants ont déjà été réalisés au cours des dernières années dans le domaine de la gestion des finances publiques. On peut citer, entre autres, l'établissement d'un circuit informatisé de la dépense permettant d'assurer un suivi des opérations comptables et financières de l'Etat (ce processus est en cours de décentralisation pour certains ministères) ; la préparation du budget programme pour un certain nombre de ministères-clés ; la réalisation d'une revue des dépenses publiques ; l'adoption de loi des règlements par l'Assemblée Nationale ; la création d'une Cour des comptes indépendante, etc. Toutefois, des réflexions et des initiatives supplémentaires sont nécessaires pour assurer une plus grande efficacité et transparence dans la gestion de la chose publique. Ce besoin a été confirmé par les études réalisées récemment dans le cadre de la revue des dépenses publiques, qui ont souligné la nécessité de continuer de travailler sur les problèmes relatifs à la capacité d'exécution des budgets, notamment, dans les secteurs sociaux. En outre, dans l'optique d'une évolution vers les appuis budgétaires, il est nécessaire de renforcer le mécanisme de contrôle tant à priori qu'à posteriori.

4.2.4.3.2. Meilleure coordination de l'aide

Vu l'importance des ressources extérieures dans le schéma de financement du développement, l'efficacité de la dépense publique dépend en grande partie de l'efficacité de ces ressources. Dans ce domaine, des efforts ont été faits avec la mise en oeuvre récente du test sur les nouvelles conditionnalités. Mais, il convient de souligner que dans le contexte de la recherche de la plus grande synergie des interventions pour la réduction de la pauvreté, la coordination de l'aide demeure un défi majeur de la gestion de développement. Dans cette perspective, le Gouvernement mesure toute l'importance à accorder au renforcement des capacités d'analyse et de pilotage des services chargés de la coordination de l'aide à différents niveaux. Ces efforts sont indispensables pour réussir les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

Au regard du processus participatif qui a soutenu la formulation de cette stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et en référence aux conclusions du Sommet de Libreville, le succès dans la coordination de l'aide est assujéti aux principes ci-après :

- Respect du cadre opérationnel de référence. Les bailleurs de fonds doivent s'astreindre à situer leurs interventions respectives dans le cadre opérationnel de référence que constituent la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et les politiques sectorielles

y afférent (plan décennal de l'éducation, plan sectoriel d'opérationnalisation de l'agriculture, etc.).

- Effort soutenu d'harmonisation. Les bailleurs de fonds doivent oeuvrer pour une plus grande harmonisation des recommandations en matière de réformes, de méthodes et procédures et, enfin, des dispositions pratiques relatives à l'exécution des projets et à l'organisation des missions. Ce faisant, ils faciliteront l'action du Gouvernement en matière de coordination de l'aide. Si les dispositions actuelles ont permis des résultats encourageants dans certains secteurs (transport, éducation,...) et au niveau des politiques macro-économiques (test sur la conditionnalité reformulée du SPA), ces dispositions de coordination de l'aide nécessitent une évolution dont les termes restent à discuter et à arrêter afin d'en tirer meilleur profit pour les initiatives de réduction de la pauvreté.
- Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des stratégies, des cadres budgétaires prévisionnels et de la capacité d'absorption

4.2.4.4. Lutter contre la corruption

S'agissant de la lutte contre la corruption, des mesures efficaces dans ce sens ont été aussi engagées, telles que la publication régulière des dépouillements des marchés publics. Cependant, le phénomène de la corruption continue à être perçu comme un véritable problème perturbant l'efficacité de la dépense publique et le cadre de concertation entre les opérateurs privés et le Gouvernement. Le plan de bonne gouvernance prévoit de corriger les dysfonctionnements de l'administration publique pour promouvoir des valeurs de rigueur, de probité et de transparence dans les affaires publiques et des opérateurs privés et renforcer la lutte contre les pratiques contraires à l'intérêt général, en particulier la corruption, le népotisme et le clientélisme. A ce sujet, il est prévu de mettre en place un réseau national de lutte anti-corruption, pour observer et proposer des solutions.

5. CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

Cette section présente le budget prévisionnel et les estimations chiffrées du coût global des programmes de développement à moyen terme prévus dans les secteurs prioritaires, ainsi que le plan de financement des mesures spécialement prévues dans le CSLP. Le chiffrage des programmes par secteur provient notamment des budgets programmes préparés chaque année par certains ministères-clés depuis 1998, et des travaux en cours pour la préparation du cadre des dépenses à moyen terme 2001-2003. Le chiffrage du CSLP lui-même se limite évidemment aux mesures spécialement destinées à améliorer le sort des plus démunis. Les sources de financement déjà identifiées sont mises en exergue (y compris les ressources escomptées de l'Initiative PPTE), de même que les financements extérieurs attendus et les gaps résiduels à financer.

5.1. PROGRAMMES À MOYEN TERME EN COURS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

L'initiative PPTE ne remettra pas en cause les projets et programmes en cours d'exécution dans les différents ministères. Ainsi, des programmes importants comme ceux portant sur le plan de bonne gouvernance, le programme de renforcement du cadre juridique et judiciaire, le plan décennal de l'éducation, le plan stratégique opérationnel etc. seront poursuivis et complétés par des actions prioritaires ciblées sur la réduction de la pauvreté. Les données relatives aux programmes d'investissement en cours d'exécution dans les différents secteurs sont fournies en annexe.

La pauvreté étant un phénomène essentiellement rural au Burkina Faso, l'essentiel des ressources issues de l'initiative sera affecté au profit des secteurs sociaux (éducation de base et santé) et celui du développement rural (agriculture, ressources animales, hydraulique, pistes rurales). Ceci permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs au niveau de ces secteurs.

5.2. COÛT DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES A FINANCER SUR LES RESSOURCES DU PPTE

Le tableau ci-dessous recense les actions prioritaires additionnelles nécessaires pour accélérer la lutte contre la pauvreté. Elles recouvrent les axes stratégiques définis par le gouvernement.

Pour l'axe 1 qui porte sur l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, les coûts additionnels liés à la mise en œuvre des réformes nécessaires concernent la baisse de la fiscalité et le coût des restructurations des entreprises publiques (privatisations, liquidations).

Au niveau de l'axe 2 relatif à l'offre de services publics, les besoins prioritaires concernent les secteurs de l'éducation de base, de la santé et de l'eau potable. En matière d'éducation, le gouvernement a adopté un plan décennal de développement de l'éducation de base. Cet outil a été complété par un programme quinquennal chiffré dont le coût global est estimé à 150 milliards 841 millions de francs CFA (voir annexe). La mise à disposition des ressources additionnelles issues de l'Initiative PPTE permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs fixés grâce à l'élargissement des programmes en cours. En effet, certaines actions avaient été différées en raison des contraintes de financement. Comme cela apparaît dans la stratégie de réduction de la pauvreté, l'éducation de base constitue une priorité pour le gouvernement. C'est pourquoi une part substantielle des ressources du PPTE sera affectée à ce secteur (environ 50% par an) et viendra comme un financement additionnel. Pour le secteur de la santé, la disponibilité des ressources du PPTE offre une opportunité au gouvernement de renforcer sa stratégie d'intervention dans ce secteur. Les actions inscrites pour le compte du Ministère de la santé dans le tableau portant sur le chiffrage des programmes prioritaires constituent des éléments additionnels non financés par ailleurs dont la prise en charge assurera une meilleure et rapide couverture des besoins sanitaires de la population. En matière d'eau potable, des actions concrètes seront menées en vue d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales. Dans les villes, les extensions concerneront en priorité les quartiers défavorisés des zones périurbaines qui regroupent les populations les plus pauvres.

Pour ce qui concerne l'axe 3 relatif à l'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, les actions prioritaires portent sur le renforcement des SFD, des pistes rurales et des infrastructures économiques (ouvrages d'hydraulique agricole et pastorale). Le coût des actions prioritaires ciblées est également fourni dans le tableau ci-dessous.

Les autres éléments listés dans le tableau constituent aussi des éléments de la stratégie, mais dont le financement est déjà prévu dans les programmes en cours. Elles sont citées pour mémoire.

Tableau 13 : Coûts additionnels des programmes prioritaires (en milliards de FCA)

	Programmes prioritaires	2000	2001	2002	2003
Axe 1	Accélération de la croissance	PM	PM	PM	PM
	<i>Renforcement du cadre juridique et judiciaire</i>	PM	PM	PM	PM
	<i>Coût de la baisse de la fiscalité</i>	PM	PM	PM	PM
	<i>Coût des restructurations d'entreprises (privatisations, liquidations)</i>	0,40	0,40	0,40	0,40
Axe 2	Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base	11,36	24,45	25,92	24,95
2.1	<u>Santé</u>	<u>5,04</u>	<u>11,89</u>	<u>12,99</u>	<u>11,64</u>
	Normalisation des structures sanitaires	1,49	3,75	3,86	2,58
	Recrutement personnel de santé*	0,29	0,84	1,09	1,34
	Formation des médecins spécialistes	0,09	0,17	0,17	0,17
	Stratégie avancée (Programme élargi de vaccination)	0,00	0,76	0,49	0,49
	Equipements maternités et dispensaires	1,84	0,68	0,77	0,79
	Médicaments pour dépôts	0,08	0,09	0,10	0,10
	Médicaments pour maladies chroniques	0,12	0,25	0,26	0,27
	Soins d'urgence dans les CMA	0,15	0,32	0,33	0,29
	Lutte contre le noma	0,08	0,06	0,05	0,06
	Surveillance épidémiologique	0,06	0,11	0,12	0,12
	Lutte contre les carences en micronutriments	0,22	0,44	0,39	0,40
	Promotion des services de santé communautaire	0,57	3,11	4,04	3,65
	Renforcement du système national d'information sanitaire	0,05	0,10	0,11	0,11
	Lutte contre les IST et le VIH	0,00	1,19	1,23	1,27
2.2	<u>Education</u>	<u>6,27</u>	<u>12,52</u>	<u>12,88</u>	<u>13,26</u>
	a) Expansion de la scolarisation de base	4,57	9,57	9,86	10,15
	Dont :- Construction de logements de maîtres en donnant la priorité aux 20 provinces les moins scolarisées	1,24	2,60	2,67	2,75
	- normalisation des écoles rurales (construction et équipements de salles de classes)	1,50	3,15	3,24	3,34
	- Réalisation de forages en donnant la priorité aux écoles des 20 provinces les moins scolarisées	1,71	3,57	3,68	3,79
	- Construction de latrines (pour 3 classes)	0,12	0,26	0,27	0,28
	b) Amélioration de la qualité et de la pertinence	0,30	0,30	0,30	0,30
	Dont :- Dotation des 20 provinces les moins scolarisées de manuels scolaires à raison de 1 livre pour 2 dans les disciplines fondamentales	PM	PM	PM	PM
	- Subvention des fournitures scolaires pour les régions pauvres	0,20	0,20	0,20	0,20
	- Subvention des cotisations des parents d'élèves pour les filles dans les provinces les plus pauvres	0,10	0,10	0,10	0,10
	- Cantines scolaires (investissement - fonctionnement)	PM	PM	PM	PM
	c) Alphabétisation	0,22	0,22	0,23	0,23
	Dont :- Construction et équipements de Centres d'alphabétisation	0,12	0,12	0,13	0,13
	- Subvention aux Associations des mères d'élèves pour les activités génératrices de revenus	0,10	0,10	0,10	0,10
	d) Amélioration de la capacité de gestion et de planification du système	1,17	2,42	2,50	2,57
	- Fonctionnement et suivi-évaluation	1,17	2,42	2,50	2,57
2.3	<u>Eau potable</u>	<u>0,05</u>	<u>0,05</u>	<u>0,05</u>	<u>0,05</u>
	- Hydraulique urbaine et semi-urbaines (centres secondaires)				
	- Réalisation de forages dans les zones péri-urbaines	0,05	0,05	0,05	0,05
	- Hydraulique rurale (forages)	PM	PM	PM	PM

* hors intégrations statutaires

	Programmes prioritaires	2000	2001	2002	2003
Axe 3	Élargissement des opportunités pour les pauvres	1,60	4,35	4,25	4,20
3.1	<u>Hydraulique agricole</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	Irrigation à partir des grands barrages	PM	PM	PM	PM
	Utilisation des forages à grands débits	PM	PM	PM	PM
	Petits barrages sud ouest	PM	PM	PM	PM
	Petits barrages de l'est	PM	PM	PM	PM
	<u>Agriculture</u>	<u>0,00</u>	<u>2,75</u>	<u>2,65</u>	<u>2,60</u>
	Fertilité des sols	0,00	0,25	0,25	0,25
	Appui à la production et vulgarisation du Burkina phosphate et de la matière organique		0,25	0,25	0,25
	Sécurité alimentaire	0,00	0,70	0,70	0,70
	Aménagement de 1500 ha de bas-fonds et sites anti-corosifs sous maîtrise d'ouvrage des communautés villageoises		0,50	0,50	0,50
	Appui à la production et diffusion des semences adaptés		0,20	0,20	0,20
	Modernisation de l'agriculture	0,00	1,74	1,64	1,59
	Subvention à l'équipement agricole notamment pour les groupes les plus pauvres (femmes, petits producteurs vivriers)		0,60	0,60	0,60
	Fonds de garantie pour le financement des petites unités de fabrication d'équipement agricole		0,05	0,05	0,05
	Appui à l'expérimentation, adaptation et diffusion des équipements à faible coût pour les petits exploitants et les femmes		0,50	0,50	0,50
	Extension géographique des interventions des SFD dans 09 provinces/an		0,09	0,09	0,09
	Soutien au refinancement des SFD auprès des institutions financières		0,30	0,30	0,30
	Mise en place d'une centrale de risque et d'impayés		0,20	0,10	0,05
	Soutien aux producteurs/opérateurs et à leurs organisations	0,00	0,06	0,06	0,06
	Soutien à la mise en place d'un cadre de concertation de la filière céréales		0,06	0,06	0,06
	<u>Elevage</u>	<u>1,60</u>	<u>1,60</u>	<u>1,60</u>	<u>1,60</u>
	Contribuer à l'aménagement de zones pastorales	0,40	0,40	0,40	0,40
	Renforcer la recherche appliquée en matière d'amélioration génétique (centre de lombila)	0,20	0,20	0,20	0,20
	Renforcer les capacités du PDAV pour lui permettre d'assurer des prestations appropriées ciblées sur l'aviculture en particulier et sur les élevages à cycle court en général	0,30	0,30	0,30	0,30
	Soutenir les activités d'embouches ou amélioration des capacités de production de ces aliments et de leur stockage dans les différents centres (construction des magasins, subvention des équipements pour la production d'aliments bétail)	0,40	0,40	0,40	0,40
	Apporter un appui institutionnel à l'artisanat des cuirs et peaux	0,10	0,10	0,10	0,10
	Appuyer la mise en place de mini-laiteries au bénéfice des femmes (équipement, formation, organisation des producteurs)	0,20	0,20	0,20	0,20
	<u>Pistes rurales</u>	<u>1,50</u>	<u>3,00</u>	<u>3,00</u>	<u>3,00</u>
Axe 4	Promotion de la bonne gouvernance	PM	PM	PM	PM
	Total (axe 1 + axe 2 + axe 3)	14,86	32,20	33,57	32,55

Tableau 14 : Coûts additionnel des mesures de lutte contre la pauvreté pour les secteurs prioritaires et affectation des ressources du PPTE

(en milliards de FCFA)

Secteurs prioritaires	2000	2001	2002	2003
Santé	5,04	11,89	12,99	11,64
Education	6,27	12,52	12,88	13,26
Eau potable	0,05	0,05	0,05	0,05
Agriculture	0,00	2,75	2,65	2,60
Elevage	1,60	1,60	1,60	1,60
Pistes rurales	1,50	3,00	3,00	3,00
Total	14,46	31,80	33,17	32,15
Ressources PPTE	11,90	25,10	25,60	25,90
Besoin de financement résiduel	2,56	6,70	7,57	6,25

5.3. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

5.3.1. Cadrage macro économique

En 1999 et en accord avec les institutions de Bretton Woods, le gouvernement avait engagé un nouveau programme pour la période 2000-2002 visant un accroissement du PIB réel de 7% par an en moyenne, une inflation inférieure à 3% avec limitation du déficit du compte courant extérieur hors dons à 11,3% du PIB. Ces objectifs devaient permettre un accroissement du revenu par habitant d'au moins 3% par an, une amélioration des conditions de vie des populations et le développement des ressources humaines. Leur réalisation suppose l'achèvement des réformes engagées dans les programmes précédents et le lancement des nouvelles actions et réformes définies dans le nouveau programme, notamment celles visant à améliorer la croissance et la compétitivité ainsi que la promotion du secteur privé.

Cependant, les études achevées en 1999, en particulier celle portant sur les sources de croissances et celle relative au profil de pauvreté ont apporté de nouveaux éclairages en matière de perspectives de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations. Ces études ont en effet montré que la lutte contre la pauvreté nécessite une croissance encore plus soutenue et que cela est encore possible si un effort accru en matière de développement des ressources humaines était fourni.

L'allègement de la dette résultant de l'initiative PPTE permettrait de dégager une partie des ressources supplémentaires nécessaires. La mobilisation de ressources complémentaires seraient encore nécessaires notamment celles de l'aide extérieure qui devrait être poursuivis et même renforcée grâce à l'amélioration de son efficacité et une meilleure coordination des donateurs.

Ainsi, les travaux pour la détermination d'un cadre dépenses à moyen terme (CDMT) réalisés en mai 2000 avec la contribution de la Banque Mondiale ont abouti à des projections basées sur une croissance moyenne annuelle de plus de 7,4%. Ces croissances en volume du PIB appliquées aux estimations des agrégats macroéconomiques établies pour les années antérieures et de nouvelles hypothèses d'évolution de prix, donnent les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous pour le PIB.

Il à noter que les projections ainsi établies respectent les engagements pris dans le cadre de l'UEMOA et de la FASR en cours en matière en matières d'équilibres financiers internes et externes. (voir en annexe tableau intitulé « sélections d'indicateurs économiques et financiers »).

Tableau 15 : Evolution du PIB pour la période 1996 2003

En milliards de Francs cfa

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<u>Comptes nationaux et prix</u>								
PIB prix constants (Prix 1985)	908	952	1010	1068	1140	1218	1316	1423
Variation annuelle	6,0%	4,8%	6,2%	5,8%	6,7%	6,9%	8,0%	8,1%
Déflateur du PIB (100=1985)	142,9	146,1	150,9	149,0	151,2	155,0	158,9	162,0
PIB prix courants	1 298	1 390	1 522	1 591	1 724	1 889	2 091	2 305
Variation de l'Indice des prix à la consom.	6,1%	2,3%	4,9%	-1,1%	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%

5.3.2. Cadrage Budgétaire

Le tableau ci-dessous donne les comparaisons, pour chacune des années 2000 à 2003, des opérations financières de l'Etat projetées selon le programme de la FASR en cours (hors PPTE) et selon le programme CSLP.

Les projections de recettes budgétaires basées sur les évolutions du PIB ci-dessus indiquées, respectent globalement les objectifs arrêtés dans le cadre du programme de la FASR en matière de pression fiscale qui augmentera légèrement pour atteindre près de 14% en 2003 (y compris exonérations accordées au titre des projets d'investissement public). Ceci suppose qu'après une croissance relativement faible en 2000 en raison de l'entrée en vigueur de toutes les dispositions du TEC, les recettes budgétaires hors exonérations évolueront à un rythme plus soutenu de 12 à 13% par an soit 1 point de plus que prévu par le programme de la FASR.

Les objectifs en matière de limitation du volume des dépenses relativement au PIB seront aussi respectés. Le ratio dépenses et prêts nets sur PIB baissera progressivement de 25,8% en 2000 à 23,3% en 2003. Cependant, les dépenses supplémentaires résultant de la stratégie de lutte contre la pauvreté feront que ce ratio sera supérieur de 0,7 à 1,4 point de pourcentage de PIB par rapport au niveau du programme de la FASR.

Le ratio dépenses courantes sur PIB sera aussi progressivement réduit pour être inférieur à 10% en 2003.

Par contre, le surplus primaire connaîtrait une détérioration en raison du reclassement de dépenses d'amortissement de la dette au niveau des dépenses courantes. Mais il évoluera positivement jusqu'en 2003.

Des ressources supplémentaires seront affectées aux secteurs identifiés dans les axes prioritaires. Ces ressources proviendront d'un surplus de recettes budgétaires, des restructurations de dépenses, de la réaffectation des dépenses initialement prévues pour le remboursement de la dette et économisées grâce à la mise en œuvre de l'initiative PPTE, et enfin d'un surplus d'appui extérieur.

L'investissement sur ressources extérieures évoluera conformément au programme de la FASR, cependant que l'investissement sur ressources propres bénéficiera aussi de la réaffectation des ressources PPTE. Ces ressources sont estimées à environ 12 milliards en 2000 et 25 à 26 milliards de Fcfa pour les autres années.

En supposant un niveau de financement intérieur inchangé, le besoin de financement extérieur hors projets serait légèrement plus élevé pour les années 2000 et 2001 (1 à 2 milliards de Fcfa en plus), et à un niveau moindre pour les années suivantes.

Tableau 16 : Evolution comparée des opérations financières de l'Etat

	2 000		2 001		2 002		2 003	
	Hors PPTE	YC PPTE						
1 - RECETTES BUDGETAIRES (hors. rec. de priva.)	246,3	246,3	271,6	275,9	301,7	310,7	334,8	346,4
dont recettes fiscales	227,5	227,5	251,9	255,2	280,2	288,0	311,1	321,5
Variation des Rec. Budg. hors exonérations fiscales	3,2%	3,2%	10,6%	12,6%	11,5%	13,1%	11,4%	12,0%
2 - Dépenses courantes et prêts nets	238,8	253,3	257,1	288,9	277,5	310,7	299,7	331,9
Salaires	86,4	86,4	91,2	91,2	96,2	96,2	101,5	101,5
Biens et services	41,3	41,3	44,6	44,6	48,1	48,1	52,0	52,0
Transferts courants (Hors restructuration)	46,1	46,1	48,4	48,4	50,8	50,8	53,3	53,3
Dépenses en capital (hors restruct. et projets fin. ext.)	67,1	67,1	75,5	75,5	84,9	84,9	95,0	95,0
Dépenses complémentaires liées au CSLP		14,5		31,8		33,2		32,2
Prêts nets	-2,0	-2,0	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,0	-2,0
3 - Solde primaire =(1)-(2)	7,5	-7,0	14,5	-13,0	24,2	0,0	35,0	14,6
4 - autres dépenses	230,8	218,8	221,9	201,7	223,4	204,9	229,4	211,6
Dépenses de restructuration	2,2	2,2	2,0	2,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Intérêts de la dette	15,3	11,5	15,5	8,4	16,1	8,5	17,5	10,8
sur dette extérieure	10,7	6,9	11,1	4,0	11,8	4,2	12,2	5,5
sur dette intérieure	4,6	4,6	4,4	4,4	4,3	4,3	5,3	5,3
Amortissement de la dette extérieure	27,5	19,3	18,5	0,5	20,6	1,9	21,1	1,9
Amortissement de la dette intérieure (hors banques)	7,8	7,8	7,4	7,4	5,3	5,3	4,0	4,0
Projets sur financements extérieurs	178,0	178,0	178,4	183,3	181,4	188,8	186,8	194,5
Prêts	68,0	68,0	81,8	81,8	82,1	82,1	84,6	84,6
Subventions	110,0	110,0	96,6	101,5	99,3	106,7	102,3	109,9
5 - Variations des instances de paiement	-2,0	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6 - Solde à financer (hors projets sur financ. ext.)	-47,3	-49,7	-29,0	-31,4	-17,8	-16,0	-7,6	-2,5
7 - Financement intérieur (y c FMI et recettes de privatisation)	6,2	6,2	-2,9	-2,9	-5,1	-4,9	-9,2	-12,0
Reéchelonnement	4,4	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8 - Besoin de financement extér, hors FMI (=6+7)	-36,7	-39,2	-31,9	-34,3	-22,8	-20,9	-16,8	-14,5
Ratios								
PIB prix courants	1 713,1	1 723,6	1 869,3	1 888,5	2 035,9	2 090,6	2 215,1	2 305,2
Recettes fiscales/PIB	13,3%	13,2%	13,5%	13,5%	13,8%	13,8%	14,0%	13,9%
surplus primaire/PIB	0,4%	-0,4%	0,8%	-0,7%	1,2%	0,0%	1,6%	0,6%
Dépenses et prêts nets (hors amortissement)/PIB	25,4%	25,8%	24,2%	25,6%	23,3%	24,3%	22,8%	23,3%
Salaires/recettes fiscales	38,0%	38,0%	36,2%	35,7%	34,3%	33,4%	32,6%	31,6%

5.4. ANALYSE DE RISQUE

La stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso est assez volontariste. Son succès dépendra en grande partie de la capacité du gouvernement à piloter les politiques et programmes qui seront mis en œuvre. En effet, l'ampleur des réformes nécessaires exigera un partage réussi des responsabilités dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes.

Ceci nécessitera de nouvelles formes d'association des acteurs privés et des ONG dans l'exécution de certains programmes. La nouveauté de ces approches comporte un risque qu'il faudra minimiser par le renforcement de la capacité de l'administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain. Par ailleurs, le schéma de mise en œuvre suppose que les ressources nécessaires pour le financement de la stratégie seront disponibles dans les délais. En outre, il importe de préciser que les ressources issues de l'initiative PPTE sont des ressources additionnelles et ne devraient pas se substituer à une partie de l'aide publique au développement. Ceci requiert de la part des partenaires au développement la mise en place de mécanismes visant à assurer la disponibilité des ressources conformément aux conventions signées et à la programmation des décaissements arrêtée.

En contrepartie, le gouvernement prendra des mesures spéciales pour accroître la capacité d'absorption au sein de l'administration.

6. STRATEGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA PAUVRETE

6.1. CONSOLIDATION DES SYSTEMES D'EVALUATION EXISTANT AU BURKINA FASO

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'informations statistiques élaborée en 1994, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement a réalisé plusieurs enquêtes dans le but d'améliorer la production statistique en quantité et en qualité à la disposition des utilisateurs. L'expérience du Burkina dans ce domaine est très riche. En effet, entre 1993 et 1998, des opérations statistiques importantes ont été réalisées permettant de mesurer l'évolution de la pauvreté et le suivi des conditions de vie des ménages. Parmi ces enquêtes on peut citer la réalisation des deux enquêtes prioritaires I et II (1994 et 1998), les deux recensements généraux de la population (1985 et 1996), les deux Enquêtes Démographiques et de Santé I et II. Une liste de toutes ces enquêtes réalisées et à venir figure en annexe.

L'amélioration de la production de l'information sera poursuivie par la consolidation et le renforcement des enquêtes déjà existantes, ainsi que des informations issues de la gestion courante des administrations telles que celles produites par le Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation pour les effectifs et infrastructures scolaires.

Les efforts à déployer viseront aussi à identifier et réaliser des enquêtes nouvelles susceptibles d'améliorer la connaissance des domaines prioritaires du CSLP. L'ensemble de ces actions de production d'informations fera l'objet d'un programme statistique minimum nécessaire à la lutte pour la réduction de la pauvreté. Par ailleurs les indicateurs de mise en œuvre et d'impact revêtiront une importance croissante au cours des prochaines années. C'est pourquoi un service sera spécifiquement désigné pour coordonner les travaux nécessaires pour :

- assurer la disponibilité et la fiabilité des indicateurs identifiés ;
- élaborer les nouveaux indicateurs nécessaires à l'élargissement du suivi et des évaluations des résultats à l'ensemble des axes des programmes ;
- animer la réflexion sur les méthodes de répartition optimale des financements en fonction des valeurs atteintes par les indicateurs.

Enfin l'opportunité de la création d'un observatoire national de la pauvreté sera étudiée dans le courant de l'année 2000.

6.2. INDICATEURS DE SUIVI DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

Le Burkina Faso expérimente depuis 1997 une nouvelle démarche sur la conditionnalité de l'aide au développement (cf. encadré 7). Cette démarche vise principalement à améliorer l'appropriation par le gouvernement du processus de définition, de suivi et d'évaluation des politiques et à améliorer l'efficacité de l'aide grâce à un suivi des programmes sur la base d'indicateurs de performance mesurables et préalablement identifiés. Cette expérience, une fois achevée vers la mi-juillet 2000, permettra de faire des propositions, aussi bien pour les méthodes d'évaluation et de suivi, que pour l'identification et la valorisation d'indicateurs de mise en œuvre et d'impact des politiques menées. Elle permettra aussi de progresser dans la réflexion sur une méthode facilitant éventuellement l'établissement de liens entre le niveau des financements des différents axes de politiques et les valeurs atteintes par les indicateurs de résultats retenus.

De façon plus générale, l'ensemble des conclusions et recommandations du test seront utilisées pour améliorer les méthodes de préparation et de suivi des futurs CSLP. L'expérience menée permet d'ores et déjà de proposer, pour le présent CSLP, des indicateurs pour le suivi des stratégies définies pour trois secteurs ou domaines et qui sont le secteur de l'éducation de base, celui de la santé et le domaine de la gestion budgétaire. Le tableau 17 présente pour chacun d'eux les valeurs réalisées et attendues au cours des trois prochaines années. Les réflexions engagées dans le cadre du test sur d'autres secteurs (agriculture et secteur privé) sont suffisamment avancées mais n'ont pas encore abouti à l'identification d'indicateurs opérationnels validés par la communauté des bailleurs de fonds.

Encadré 7 : Test sur la réforme de la conditionnalité au Burkina Faso

En 1997, une approche expérimentale en matière d'aide au développement et réunissant un large éventail de bailleurs de fonds a été engagée au Burkina Faso dans le cadre du Programme Spécial pour l'Afrique. Cet exercice baptisé test sur la reformulation de la conditionnalité est mené sous la coordination de la Communauté Européenne. L'idée est de parvenir à un consensus entre tous les bailleurs de fonds sur une série d'indicateurs de performance pour les secteurs-clés de l'activité gouvernementale, indicateurs qui seraient alors utilisés par tous pour les décisions en matière de déboursement de l'aide financière—de préférence sous forme d'appui budgétaire.

Les objectifs spécifiques du test sont :

- d'améliorer et de renforcer l'appropriation par le gouvernement du processus de définition, de suivi et d'évaluation des politiques ;
- de lisser les flux d'aide et réduire les suspensions d'aide qui provoquent de brutales perturbations dans la gestion de la trésorerie de l'Etat ;
- d'améliorer l'efficacité de l'aide grâce à un suivi des programmes sur la base d'indicateurs de performance mesurables et préalablement identifiés ;
- et d'améliorer la coordination des actions entre les bailleurs de fonds.

Ce test s'achèvera en juillet 2000 et cette approche sera effectivement adoptée par un groupe de bailleurs de fonds. Au stade actuel, l'on peut d'ores et déjà dégager les conclusions suivantes :

- L'idée d'appropriation des politiques publiques par le gouvernement sous-entend qu'une fois les objectifs et stratégies sectoriels discutés, les donateurs laissent aux pays toute latitude sur le choix de la mise en oeuvre de leur politique, sur le rythme et l'ordonnement des réformes.
- Les évaluations seront davantage basées sur les indicateurs de résultat. L'action du gouvernement sera évaluée sur sa capacité à atteindre les objectifs ayant fait l'objet d'accord préalable avec les bailleurs de fonds. Ceci permettra de mieux apprécier l'efficacité des politiques publiques. Ces indicateurs aideront aussi les donateurs à identifier, valoriser et harmoniser leurs contributions aux programmes.
- La sélection et la discussion des indicateurs pertinents se feront à l'occasion de l'élaboration de nouveaux programmes. C'est aussi à cette occasion que des indicateurs nouveaux seront éventuellement proposés pour d'autres secteurs ou domaines prioritaires.
- Des délais plus longs seront nécessaires pour approfondir la réflexion et aboutir à des conclusions opérationnelles sur deux questions : (i) l'identification d'indicateurs de résultats pour un certain nombre de secteurs ou domaines d'activité gouvernementale ; et (ii) l'établissement d'un lien direct entre, d'une part, les résultats constatés au travers du suivi des indicateurs et, d'autre part, les volumes de financement apportés par les bailleurs de fonds.

Tableau 17 : indicateurs de suivi du CSLP pour 2001-2003

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Gestion budgétaire						
1. Taux d'exécution des budgets des ministères sociaux et analyse des réalisations par rapport aux objectifs fixés par les ministères *						
2. Part du budget revenant effectivement aux structures les plus déconcentrées- Enquête annuelle auprès des services déconcentrés sur la situation d'exécution du budget alloué	Enquêtes					
3. Sondages d'opinion semestriels : auprès des utilisateurs des services publics (Santé/Education) ; auprès des opérateurs économiques sur les marchés de l'Etat (procédures de passations, délais de règlements)	Enquêtes					
4. Ecart entre les prix unitaires d'un certain nombre de produits obtenus par les marchés publics et ceux obtenus par le secteur privé	Enquêtes					
Santé						
1. Taux de couverture vaccinale (en %)						
BCG	52	60	70	80	83	85
DTCP3	31	42	50	60	65	70
Rougeole	38	53	55	60	65	70
Fièvre jaune	33	50	55	60	65	70
2. Nnombre de nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau (CSPS, CMA)	0,21	0,23	0,24	0,25	0,26	0,27
CSPS remplissant les normes en matière de personnel			60	65	80	90
3. Taux de rupture des MEG (en % à la CAMEG pour le panier des 45 éléments prioritaires)	4,44	2,13	<10	<10	<10	<10
4. Coûts des actes médicaux (structures de premier niveau)	Enquêtes					
Education						
1. Taux brut de scolarisation des filles	33,4	33,6			44,08	
2. Taux brut de scolarisation dans les zones rurales les plus défavorisées				16		
3. Taux d'inscription en première année (CP1)						
Filles *	27,6	30,2				
Zones rurales *	40,4	41,8				
20 provinces les plus pauvres	34	36,1				48
4. Taux d'alphabétisation *	26,4				31,11	
Femmes *						
Proportion des femmes alphabétisées dans les 20 provinces les plus pauvres *						
5. Coût moyen de scolarité d'un enfant dans le primaire	Enquêtes					

* : les objectifs pour ces indicateurs sont en cours d'estimation

6.3. ACTIONS À MENER AU COURS DES DOUZE PROCHAINS MOIS POUR PRÉPARER LE PROCHAIN CSLP

Le contenu du présent CSLP répond dans la phase actuelle aux besoins d'identification des objectifs et actions prioritaires du gouvernement pour la mise en oeuvre de l'initiative PTTE. Pour les prochaines années, il fera l'objet d'améliorations tant du point de vue du contenu que de celui du processus de son élaboration. Des actions en ce sens seront entreprises dès le second semestre 2000 pour créer une dynamique d'amélioration progressive dans le sens du renforcement des capacités de proposition et de suivi des politiques, de l'élargissement de la concertation et de la coordination des différents acteurs et intervenants. Pour les prochains mois, ces actions porteront sur les axes suivants :

6.3.1. Amélioration du processus d'élaboration du CSLP

Le processus d'élaboration et de suivi du CSLP devra être une composante de l'action courante du gouvernement. Pour ce faire, il s'agira d'abord de préciser puis de mettre en place des procédures intégrant l'ensemble des travaux courants de programmation. En particulier, seront précisées les relations et l'harmonisation des travaux de préparation du CSLP, du cadre de dépenses à moyen terme, du budget annuel de l'Etat, des budgets programmes dans chaque secteur et des revues de dépenses publiques. Le calendrier de ces travaux sera en outre harmonisé avec le calendrier institutionnel.

Un plan d'action pour améliorer la participation au CSLP sera préparé par une commission interministérielle et proposera une méthode et un planning d'élaboration devant permettre :

- De clarifier le rôle de chacune des parties prenantes dans la formulation de la stratégie, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation ;
- De formaliser un processus de consultation systématique des pauvres, ceci au travers d'une évaluation participative de la pauvreté (*Participatory Poverty Assessment*) en 2000-2001 ;
- D'améliorer la traduction des priorités des politiques dans les budgets et budgets programmes, ceci en maintenant la cohérence avec le cadrage macroéconomique ;
- Une plus grande contribution des services centraux et déconcentrés des administrations publiques. L'accent sera mis en particulier sur celle de ministères chargés des politiques sectorielles afin qu'elles soient cohérentes et synergiques avec les objectifs et contraintes nationaux repris dans le CSLP ;
- L'élargissement progressif du processus d'élaboration aux collectivités locales et autres composantes de la société civile. Ces dernières seront sollicitées en fonction de leur représentativité, de leur degré d'organisation, et de leur capacité d'intervention dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques ;
- Une contribution plus efficace des donateurs au processus. L'intervention de ces derniers leur permettrait de mieux inscrire leur appui financier et technique dans une démarche globale et cohérente. Les incertitudes quant au montant de l'appui financier prévu et au calendrier des décaissements seront ainsi réduites.

La préparation des futurs CSLP bénéficiera aussi des résultats et recommandations issues du test sur la nouvelle approche en matière de conditionnalité. A l'issue de la dernière mission conjointe des donateurs prévue en juillet 2000, le gouvernement mettra en oeuvre ses recommandations, en particulier celles relatives au choix et à la valorisation des indicateurs, ainsi qu'aux méthodes de suivi et d'évaluation. Une structure gouvernementale à désigner se chargera de la coordination.

Pour compléter le dispositif, le gouvernement oeuvrera à l'amélioration de la diffusion de l'information économique et sociale. Le gouvernement procédera à une plus large diffusion de toute l'information disponible sur la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, ainsi que sur la nature, le planning, le financement et l'impact des programmes gouvernementaux en la matière. Au cours des douze prochains mois, l'accent sera mis en particulier sur la vulgarisation des informations relatives aux objectifs prioritaires définis par le gouvernement, des indicateurs de performance y afférents et les

données budgétaires y compris les informations en matière d'exécution des budgets et des instruments de cadrage macro-économique y compris le tableau des opérations financières de l'Etat.

6.3.2. Développement de la production de l'information nécessaire à la détermination des choix stratégiques et au suivi des programmes

Outre les aspects liés à l'organisation de la production de l'information et aux actions spécifiques aux indicateurs de mise en œuvre et d'impact mentionnés ci-dessus, les activités des douze prochains mois porteront sur :

- la finalisation des résultats d'analyse du recensement général de la population et l'habitation de 1996 ;
- la finalisation de l'exploitation et de l'analyse de l'enquête sur le profil de pauvreté ;
- la publication des comptes économiques de la nation des années 1994 à 1997 ;
- la publication du tableau de bord social 1998 et 1999 ;
- le lancement de nouvelles enquêtes, notamment celles sur le secteur informel et qui doit permettre de connaître les activités et les revenus en milieu urbain.

Par ailleurs, et pour compléter les informations sur l'étude quantitative sur la pauvreté, une étude qualitative sur la perception par les ménages de la pauvreté sera réalisée. Elle permettra de mieux orienter les actions et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

6.4. LISTE DES ENQUÊTES RÉALISÉES ENTRE 1993 ET 1998.

- Enquête Prioritaire I d'octobre 1994 à janvier 1995 avec la publication d'un profil de pauvreté et des études approfondies (genre et pauvreté, éducation et pauvreté, santé et pauvreté, etc.) ;
- Enquête Démographique et de Santé I en 1993 ;
- Enquête à Indicateurs Multiples (EIM) en 1996 ;
- Recensement Général de la population et de l'Habitation de décembre 1996 ;
- Enquête Prix UEMOA en 1996 ;
- Enquête Prioritaire II en mai à Août 1998 ;
- Enquête Démographique et de Santé II en 1998 ;
- Le suivi des prix des produits agricoles à travers le SIM (système d'information sur les marchés) ;
- Le suivi de la situation alimentaire basée sur l'enquête agricole permanente ;
- Le suivi de la pauvreté par le CEDDRES à travers le projet MIMAP . Un test a été réalisé dans deux secteurs de la ville de Ouagadougou et la province du Passoré ;
- Le suivi du DHD par la PNUD ; des rapports nationaux sont publiés chaque année.
- Revue de dépenses publiques de 1995 (tous les secteurs d'activité)
- Revue des dépenses publiques de 2000 (Education, Santé, Programme d'investissements publics et Déconcentration du système budgétaire)
- L'étude sur l'initiative 20/20
- L'étude de la GTZ sur la pauvreté

6.5. LISTE DES ENQUÊTES À RÉALISER DANS LES ANNÉES À VENIR.

- Un recensement des enquêtes sur la pauvreté au Burkina ;
- Enquête à Indicateurs Multiples (EIM) avec l'appui de l'UNICEF en juin 2000 ;
- Enquête légère annuelle sur les conditions de vie des ménages
- Enquête sur le secteur informel en milieu urbain en 2001;
- Une enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 2001- 2002 ;
- Enquêtes test sur les nouvelles conditionnalités en 2000
- Enquête migratoire et démographique
- Enquêtes à mener dans le cadre de la revue de dépenses publiques
- Etude sur la gouvernance économique à réaliser par le PNUD
- Revue des dépenses publiques (Agriculture, Elevage et Infrastructures)
- Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité.